



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique

Pour le territoire de la Communauté d'agglomération

Mont Saint-Michel – Normandie



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE

ENTRE

La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,

Représentée par Monsieur David NICOLAS, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021,

Ci-après désignée par « la communauté d'agglomération »,

L'État,

Représenté par Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet de la Manche,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ou contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Préambule	1
Article 1 – Objet du contrat	5
A. Présentation du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique	5
B. Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours	5
a. Présentation générale	5
b. L'état des lieux écologique	6
c. Les périmètres supra communautaires.....	10
C. Caractéristiques et enjeux du territoire	10
a. Transition écologique	10
i. <i>Sobriété territoriale</i>	10
ii. <i>Mobilité durable</i>	12
iii. <i>Alimentation durable</i>	14
iv. <i>Préservation de la biodiversité</i>	14
v. <i>Réduction et valorisation des déchets/ressources</i>	15
vi. <i>Eau, assainissement et GEMAPI</i>	16
vii. <i>Climat-Air-Energie</i>	18
b. Développement économique et compétitivité	18
i. <i>Développement économique</i>	19
ii. <i>Industrie</i>	20
iii. <i>Commerce, artisanat et services</i>	21
iv. <i>Emploi et formation</i>	22
v. <i>Tourisme</i>	23
c. Cohésion sociale et territoriale	24
i. <i>Maîtrise foncière et artificialisation</i>	24
ii. <i>Revitalisation urbaine</i>	24
iii. <i>Habitat et logements</i>	25
iv. <i>Politique de la ville</i>	26
v. <i>Equilibre territorial, attractivité et animation du territoire</i>	27

Article 2 – Orientations stratégiques du territoire Mont Saint-Michel – Normandie	30
A. Concevoir un territoire au service des transitions et solidaire de ses habitants	30
a. Sobriété territoriale	30
b. Mobilité durable	31
c. Alimentation durable	32
d. Préservation de la biodiversité.....	33
e. Réduction et valorisation des déchets/ressources	34
f. Eau, assainissement et GEMAPI	35
g. Vulnérabilité climatique	36
B. Accompagner le tissu économique et développer les filières locales.....	37
a. Développement économique	37
b. Industrie	38
c. Commerce, artisanat et services	39
d. Emploi et formation	40
e. Tourisme.....	42
C. Promouvoir un cadre de vie attractif, équilibré et raisonné.....	43
a. Maîtrise foncière et artificialisation	43
b. Revitalisation urbaine.....	44
c. Habitat et logements.....	44
d. Politique de la ville	46
e. Equilibre territorial, attractivité et animation du territoire	47
Article 3 – Le plan d’actions	49
A. Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat.....	49
B. Validation des actions	49
C. Projets et actions en maturation.....	50
D. Actions de coopération interterritoriale	51
Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	51
Article 5 – Engagement des partenaires	52
A. Dispositions générales concernant les financements	52
B. Le territoire signataire	52
C. L’Etat, les établissements et opérateurs publics	52
D. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	53
E. La maquette financière	53

Article 6 – Gouvernance du CRRTE	54
A. Le comité de pilotage	54
B. Le comité technique	54
C. L’articulation avec les autres instances locales de suivi de projets	55
Article 7 – Durée, suivi, évaluation et résultats attendus du CRRTE.....	55
Article 8 – Résiliation du CRRTE et traitement des litiges	56
Annexes	58
A. Les fiches-action	58
B. Maquette financière.....	58
C. Indicateurs de suivi.....	58

Article 1 – Objet du contrat

A. Présentation du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ou contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) pour les territoires ruraux ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat pourra mobiliser l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

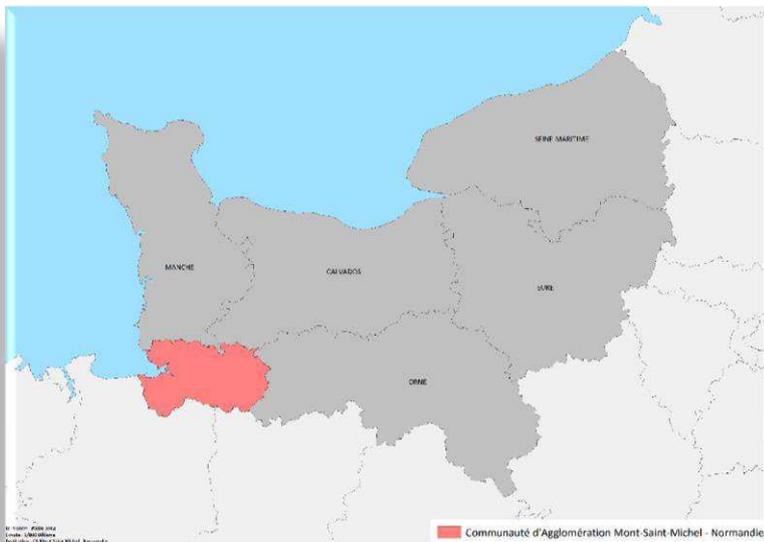
Le CRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

B. Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours

a. Présentation générale

Issue de la fusion des Communautés de communes d'Avranches – Mont Saint-Michel, du Mortainais, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, de Saint-James et du Val-de-Sée au 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie compte aujourd'hui 90 996 habitants répartis sur 95 communes dont 75 ont moins de 1 000 habitants.



La CAMSMN est la porte d'entrée de la Normandie à l'extrême sud-ouest du département de la Manche et limitrophe des Départements du Calvados, de l'Orne, de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine. Ce positionnement est renforcé par la présence de l'A84 qui place les métropoles de Rennes et Caen à une heure de trajet d'Avranches.

Le territoire de la Communauté d'agglomération est aussi un territoire traversé, supportant un trafic important venant du nord-est de la France, pour des destinations vers la façade Atlantique notamment.

Avec près de 2,5 millions de visiteurs en 2016, le Mont Saint-Michel, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO constitue de loin la principale locomotive de l'offre touristique du département de la Manche et une destination touristique privilégiée pour de nombreux visiteurs étrangers arrivant à Paris.

La CAMSMN se structure autour de 5 pôles territoriaux afin de répondre au plus près des besoins des habitants et des bassins de vie, tout en permettant la réalisation de projets transversaux et structurants.

b. L'état des lieux écologique

En matière de transition écologique, les signataires des CRRTE sont invités à réaliser ou à mettre à jour un état des lieux le plus exhaustif possible de situation de leur territoire au regard d'un certain nombre d'indicateurs.

Mobilité

Nombre de kilomètres de pistes cyclables	
Existence de pôle multimodal	Projet de Pôle d'échanges multimodal à Pontorson
Existence de zones à faibles émissions	
Existences de voies réservées au covoiturage	
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	Un véhicule électrique communautaire et projet d'acquisition de 8 véhicules électriques par la communauté d'agglomération représentant 10% du parc.
Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public	Réflexion en cours dans les nouveaux projets (Ex. au PSLA, une gaine est déjà en attente)
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	

Energie et climat

Emissions de GES du territoire (total et par habitant)	1415 kTeqCO ₂ en 2015 dominé par l'Agriculture puis une spécificité du Sud-Manche : l'industrie 16,04 TeqCO ₂ /hab.
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	2 612 GWh en 2015 dominé par Industries, Bâtiments et Transports
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)	281 GWh d'énergies renouvelables produits localement soit 13% des besoins selon un mix énergétique limitée et principalement lié à la production de chaleur.
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	29,8 MWh/hab. au niveau de l'agglomération Mont Saint Michel – Normandie.
Rénovation énergétique	
Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	
Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	
Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	
Etat des systèmes de chauffage	
Nombre estimé de chaudières à fioul	
Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage très émetteurs de particules fines (par exemple, inserts, poêles et chaudières à bois installés avant 2002)	
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées, etc.), établissement de santé, bâtiments publics	

Traitement des déchets / économie circulaire

Tonnage de déchets produits par le territoire	
Etat des équipements de tri au regard des normes	
Existence de tri à la source des biodéchets dans les structures de restauration collective et pour les logements collectifs	
Taux de tri sélectif par filière	

Agriculture et alimentation locale

Existence d'un projet alimentaire territorial	La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel s'est engagée dans l'élaboration d'un PAT en janvier 2021.
Nombre d'exploitations agricoles	3 867
Nombre de producteurs vendant en circuits courts	115
Nombre de marchés de producteurs ou d'AMAP	Diagnostic en cours
Surface agricole utile du territoire	Diagnostic en cours
Surfaces agricoles et nombres d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	104 certifiées AB
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	

Actions en matière de biodiversité

Surfaces des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.	<p>* Parc naturel : Parc naturel régional Normandie-Maine 146,67 km² (Saint-Cyr-du Bailleul, Barenton, Ger, Saint-Georges-de-Rouelley, Mortain-Bocage) <i>données DDTM50 – novembre 2021</i> Labellisation Géoparc UNESCO qui devrait aboutir en 2022</p> <p>* Sites Natura 2000 : - 4 sites désignés au titre de la directive « habitats, faune, flore » : Anciennes mines de Barenton et de Bion (16 ha), vallée de la Sée (1413 ha), Landes du Terre Bizet et Fosse Arthour (8 ha), Baie du Mont-Saint-Michel ZSC (directive habitats) = 19,48 km² <i>données DDTM50 – novembre 2021</i> - 1 site désigné au titre de la directive « oiseaux » : Baie du Mont-saint-Michel ZPS (directive oiseaux) = 24,77 km² <i>données DDTM50 – novembre 2021</i></p> <p>* ZNIEFF : - 52 ZNIEFF de type I (27,69 km²) - 13 ZNIEFF de type II (200,23 km²) <i>données DDTM50 – novembre 2021</i></p> <p>* Arrêtés de protection de biotope : - L'Egrenne et ses affluents - La Sienne et ses affluents</p>
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	<p>Catégorie 1 : 22,7% (337,96 km (bassin Seine Normandie) et 73,94 km (bassin Loire Bretagne)) Catégorie 2 : 13,32% (194,75 km (bassin Seine Normandie) et 47 km (bassin Loire Bretagne)) <i>données DDTM50 – novembre 2021</i></p>

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	257 obstacles (référentiel GEOPS) dont 52 ouvrages inscrits au CTEC 2021-2024
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	
Linéaire de haies	11 065 km <i>données DDTM50 – novembre 2021</i>
Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité	- Projet ABC Dragey-Ronthon en cours - Réserves ornitho du GON à Tirepied - Réservoir de biodiversité
Label « Territoires engagés pour la Nature »	Communes d'Avranches et Barenton
Label « Terre saine »	Non

Lutte contre l'artificialisation des sols

Etat d'avancement du PLUi	
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	
Evolution du nombre d'hectares urbanisés VS terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	
Surfaces désartificialisées	

Eau et assainissement

Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes	5 non-conformes sur les 11 stations de plus de 2000 EH 6 non-conformes sur les 57 stations de moins de 2000 EH (Cf. carte)
Taux de fuite des réseaux du territoire	
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	Nombre de captages prioritaires : 10 - Sourdeval (La Chartreterie) : plan d'actions en cours, - Le Luot (Le Pont de la Braize) : renouvellement du plan d'actions, - Chavoy (Le Bouillon) : renouvellement du plan d'actions, - Ger (L'hermitage) : plan d'actions en cours, - Lolif (Le Hamel, La Louvetière, Le Doué des Genets) : renouvellement du plan d'actions, - Reffuveille (La Ruaudière) : plan d'actions en cours de lancement - Saint-Aubin-de-Terregate (rivière le Beuvron-Houssay) : plan d'actions à lancer - Juvigny-les-Vallées (Le Morinai) : plan d'actions à lancer

	Aires de protection des captages : - périmètre de protection immédiate : 0,22 km ² - périmètre de protection rapprochée : 25,12 km ² - périmètre de protection éloignée : 6,04 km ² <i>données DDTM50 – novembre 2021</i>
Couverture du territoire par un SAGE	Oui totale Sage Couesnon Sage Sélune Sage Sée et côtiers granvillais SAGE Mayenne SAGE Vire
Label « Terre saine »	Non

c. Les périmètres supra communautaires

La Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie est intégrée pour tout ou partie dans d'autres périmètres supra-communautaires :

- Cinq communes du territoire sont membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie Maine. Ces communes sont Barenton, Ger, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Cyr-du-Bailleul et Mortain-Bocage qui est inscrite commune « Ville-porte du parc ».
- Le territoire de la CAMSMN est couvert par le SCOT du Pays de la Baie, approuvé le 13 juin 2013 et actuellement en cours de révision.

La CAMSMN est membre du Pôle d'Equilibre Territorial Rural Sud-Manche – Baie du Mont-Saint- Michel (issue des fusions des syndicats mixtes du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel et du SCOT du Pays de la Baie le 1er janvier 2018), avec Villedieu Intercom et Granville Terre et Mer.

C. Caractéristiques et enjeux du territoire

a. Transition écologique

i. Sobriété territoriale

La consommation énergétique du territoire est en augmentation au regard des besoins en termes de développement du territoire et du mode de vie. Les consommations énergétiques sont liées essentiellement au secteur industriel, résidentiel et au transport routier ; ces derniers sont très consommateurs des ressources issues de matières fossiles.

Ainsi, le territoire dispose d'un taux d'énergies renouvelables relativement faible correspondant à environ 10% de la consommation totale. Le bois constitue la ressource énergétique la plus utilisée, viennent ensuite l'éolien, le biogaz et le solaire thermique.

L'enjeu prioritaire est d'engager une démarche de sobriété énergétique en privilégiant les constructions et les aménagements qui limitent les besoins en ressources énergétiques et ceux de développement des énergies renouvelables.

L'activité touristique du territoire constitue un enjeu spécifique. En effet, le Mont Saint-Michel attire près de 2,5 millions de visiteurs par an qui contribuent à la consommation liée aux transports et aux résidentiels.

SOBRIETE TERRITORIALE (efficacité énergétique et production des énergies renouvelables)	
Atouts	Faiblesses
<p>De nombreuses opérations en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé (PCAET, OPAH, OPAH RU, SARE, stratégie immobilière, ...), permettant de diminuer la production de gaz à effet de serre.</p> <p>Un accompagnement global structuré pour accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation avec des conseils techniques de qualité et des aides financières importantes.</p> <p>Le recrutement d'un chargé d'opération rénovation énergétique de l'habitat privé.</p> <p>Un projet d'engagement de la CA dans une démarche Cit'ergie visant à intégrer le développement durable à toutes les politiques menées.</p> <p>La Création d'un poste de thermicien visant à mettre en œuvre la politique de maîtrise de l'énergie de la CA.</p> <p>Un potentiel de diversification des ressources d'énergies renouvelables sur le territoire.</p> <p>Un maillage bocager local offrant une ressource exploitable pour l'énergie bois.</p> <p>Un développement de la méthanisation qui est en cours.</p> <p>Le solaire thermique représente un fort potentiel notamment au niveau des toitures des maisons individuelles et des équipements collectifs.</p>	<p>De très nombreux acteurs et aides financières rendant parfois compliqués l'accompagnement.</p> <p>Un manque d'équité dans l'accompagnement technique des porteurs de projets (MaPrimeRenov et Anah).</p> <p>Des consommations d'énergies/fluides trop importantes.</p> <p>De nombreux bâtiments concernés par la mise en accessibilité.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une prise de conscience par les acteurs de la nécessité d'une gestion optimisée et dynamique du patrimoine.</p> <p>Dégager des marges de manœuvre financières.</p> <p>Des financements mobilisables auprès de différents partenaires.</p> <p>Rendre plus lisible l'accompagnement des particuliers par la création d'une maison de l'habitat regroupant l'ensemble des services utiles et simplifiant le parcours des demandeurs.</p> <p>Un potentiel de rénovation des systèmes de chauffage électrique du secteur résidentiel à coupler avec des rénovations thermiques du bâti.</p> <p>Des leviers d'actions à travers les documents d'urbanisme, en développant des voies alternatives à l'utilisation de la voiture thermique en zone urbaine.</p> <p>Un gisement de récupération des calories énergétiques dans les processus industriels et dans le traitement des eaux usées.</p>	<p>Un contexte réglementaire contraignant.</p> <p>Le démarchage et l'abus de faiblesse des personnes fragiles et qui ont des besoins.</p> <p>La capacité des artisans à répondre efficacement à l'ensemble des demandes.</p> <p>Un patrimoine paysager de qualité et des composantes identitaires : bocages, vergers, bâti rural et religieux, contraignants pour le développement de l'éolien.</p>

Enjeux :

- Engager une stratégie de rénovation énergétique du patrimoine bâti public et privé, avec un plan d'action axé en priorité sur l'efficacité énergétique ;
- Accompagner la rénovation thermique du patrimoine immobilier public et le parc de logements ;
- Favoriser la densification et le renouvellement urbain efficients en énergie et privilégiant les mobilités urbaines ;
- Accompagner des projets facilitant la production des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire ;
- Développement des mix énergétiques par les ressources locales et durables ;
- Prise en compte de l'environnement, du paysage et des vecteurs d'attractivité du territoire dans le développement des énergies renouvelables ;
- Réduction des risques de précarité énergétique ;
- Soutenir le développement des projets de méthanisation et la structuration de la filière bois-énergie.

ii. Mobilité durable

Le territoire communautaire, composé de 95 communes s'appuie sur une armature urbaine multipolaires :

- 13 communes centres concentrent les services, emplois équipements et 53% de la population (65% en prenant en compte l'aire urbaine des communes)
- 75 communes de moins de 1 000 habitants et regroupant 35% de la population (dont 50 communes de moins de 500 habitants)

Cette structuration fait nécessairement naître des besoins de connexions entre les communes centres, à l'échelle de bassins de vie / communes et de manière plus large avec les territoires voisins.

En matière de services de mobilité, il faut noter une offre de mobilité limitée, des difficultés marquées sur certaines parties de l'agglomération pour se déplacer. Le réseau de transport public est assuré par quelques lignes régulières du réseau régional Nomad, et plusieurs bassins de vie sont dépourvus d'offre.

Au regard des caractéristiques rurales du territoire, les habitants du territoire sont très dépendants de la voiture principalement pour les trajets domicile-travail. En 2018, 82% des déplacements pendulaires sont effectués en voiture (augmentation de 5% en 10 ans). Pour autant, 58% des actifs travaillant sur leur commune de résidence utilisent la voiture pour se rendre au travail. Le potentiel de report modal pour cette cible qui parcourt une distance limitée pour se rendre au travail est important.

MOBILITÉ DURABLE	
Atouts	Faiblesses
<p>Réseau viaire dense et de qualité (A84 / réseau secondaire).</p> <p>2 gares sur le territoire et en proximité (dont gares TGV).</p> <p>Un maillage d'équipement favorisant les mobilités partagées (11 aires de covoiturage aménagées).</p> <p>Un territoire bien doté en bornes de rechargement électrique (20 bornes de recharge en 2022) fonctionnant bien.</p> <p>Une desserte de ligne de bus limitée mais avec un cadencement efficace.</p> <p>Déploiement de services de transport solidaires sur une partie du territoire.</p>	<p>Un secteur des transports très consommateur d'énergie et alimenté à 100% par des produits pétroliers.</p> <p>Des émissions des transports routiers amplifiées par la fréquentation touristique en période estivale sur le littoral.</p> <p>Une offre de service inexistante sur certaines parties du territoire.</p> <p>Des difficultés de mobilité pour les publics en insertion, les séniors, les jeunes.</p> <p>Les zones d'emplois / d'activités, peu ou pas desservies.</p> <p>Une connexion à renforcer entre le développement de l'habitat et l'organisation des transports collectifs.</p> <p>Un usage de l'automobile et, de l'autosolisme en particulier, ancré dans les habitudes locales.</p> <p>Une pratique du vélo limité à un usage loisirs / tourisme.</p> <p>Faible offre ferroviaire (réduction de la desserte, fermeture des guichets...).</p> <p>Carence de services de transport solidaires sur certains secteurs (ex. l'extrémité est du territoire).</p>
Opportunités	Menaces
<p>La compétence mobilité de CAMSMN.</p> <p>De nombreuses alternatives à la voiture thermique pour diminuer la part d'énergie fossile dans un contexte de changement climatique et de risque de précarité énergétique.</p> <p>Financement et appels à projets multiples autour de la mobilité</p> <p>Nouvelle gouvernance autour des mobilités favoriser les partenariats entre AOM et la Région (bassin de mobilité, comité de partenaires...).</p> <p>Le lancement d'un schéma directeur cyclable communautaire.</p>	<p>Le renforcement des usages individuels du fait du contexte de la crise sanitaire.</p> <p>Des marges de manœuvres financières publiques limitées pour impulser des projets d'envergure.</p> <p>Suppressions de services du fait de leur faible fréquentation.</p> <p>Renforcement de l'isolement.</p> <p>Frein à l'emploi.</p> <p>Enclavement du territoire.</p>

Enjeux :

- La connexion du territoire vers l'extérieur ;
- La connexion entre les pôles de services/bourgs centres ;
- La connexion au sein des communes / bassins de vie ;
- La décarbonation des déplacements.

iii. Alimentation durable

Le territoire dispose de nombreux atouts, notamment son tourisme, la qualité de son cadre de vie et ses ressources alimentaires abondantes. Cette agriculture est la garante de la durabilité des paysages et une actrice incontournable de la transition écologique. La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie souhaite contribuer à mieux valoriser et sécuriser la production agricole dans une logique de circuits courts favorables à l'emploi, à la résilience du système productif local et à des pratiques agricoles préservant la qualité de l'eau, la biodiversité et valorisant les paysages de la Baie du Mont Saint-Michel.

Enjeux :

- Information et sensibilisation de tous les habitants du territoire aux enjeux d'une alimentation durable ;
- Implication des citoyens et des acteurs du système alimentaire pour la co-construction des décisions éclairées responsables par rapport à leurs choix alimentaires ;
- Accompagnement des transitions agricoles et alimentaires du territoire ;
- Structuration de l'économie agricole et alimentaire à l'échelle du territoire ;
- Réorganiser l'approvisionnement en privilégiant les circuits courts et les produits de qualité.

iv. Préservation de la biodiversité

Le territoire de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie dispose de multiples habitats naturels, dont un bocage dense et diversifié qui participe à son identité normande. Par ailleurs, on dénombre de nombreux périmètres de protections et autres zonages d'inventaires associés au patrimoine naturel : zone humide d'importance internationale (site RAMSAR), PNR Normandie Maine, APPB, Natura 2000, ENS, ZNIEFF, etc.

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	
Atouts	Faiblesses
<p>De nombreux secteurs reconnus d'intérêt patrimonial fort.</p> <p>Des zones humides dans la Baie du MSM disposant d'une reconnaissance internationale.</p> <p>Un diagnostic trame verte et bleue identifiant des réservoirs de biodiversité et des corridors à forts enjeux écologiques.</p> <p>Des pratiques agricoles contribuant à la préservation des milieux et garantes de la durabilité des paysages.</p>	<p>Les surfaces concernées sur le territoire sont restreintes (essentiellement liées à la façade littorale et au réseau hydrographique).</p> <p>Une dégradation de certains milieux agro naturels et forestiers faisant l'objet de peu de mesures de connaissance et de protection.</p> <p>Une connaissance insuffisante de la biodiversité de notre territoire.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des berges et des prairies humides non exploitées</p> <p>Un travail de réflexion et de reconsidération dans les futurs documents d'urbanisme pour la protection des zones humides et des milieux riverains des cours d'eau.</p> <p>Un patrimoine naturel diverse et remarquable pouvant constituer une composante majeure du cadre de vie des habitants.</p>	<p>Réduction de la densité du maillage bocager liée à l'intensification de certaines pratiques agricoles, et notamment le renouvellement des exploitations agricoles entraînant de nouvelles suppressions de haies.</p> <p>Une pression urbaine, économique et touristique réduisant le potentiel écologique du littoral.</p> <p>L'extension des zones urbanisées.</p>

Enjeux :

- Favoriser les projets et démarches concourant à la la préservation et la reconquête de la biodiversité ;
- Valorisation des espaces naturels et des grands sites en améliorant notamment l'information et la sensibilisation du grand public à la fragilité des milieux ;
- Améliorer la connaissance de la biodiversité, en favorisant la participation des habitants ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme de la protection des zones humides et des milieux riverains des cours d'eau ;
- Maintien d'un système bocager dense et aller plus loin dans la préservation du maillage bocager en recherchant de nouveaux outils de préservation plus incitatifs que réglementaires, pour valoriser l'intérêt financier et écologique des haies bocagères ;
- Améliorer le potentiel écologique des cours d'eau.

v. Réduction et valorisation des déchets/ressources

La Communauté d'Agglomération du Mont Saint-Michel Normandie dispose de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire. La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire en fonction de la commune de domiciliation et du type de déchets. Elle compte 13 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire. De manière générale, le tonnage d'ordures ménagères affiche une tendance à la baisse (-9%) entre 2017 et 2019 tandis que les tonnages de tri sélectif augmentent grâce à la mise en place des sacs translucides et des actions de sensibilisation au geste du tri.

Un programme local de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est en cours de rédaction en vue de réduire l'impact environnemental, notamment les pressions sur les ressources des modes de consommation et de production.

REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS/RESSOURCES	
Atouts	Faiblesses
<p>Une équipe dédiée à la prévention : territoire couvert par des ambassadeurs du tri et des agents sensibilisés à la prévention des déchets.</p> <p>Des actions de sensibilisation menées en milieu scolaire, périscolaire, déchetterie, entreprises et lors d'événements locaux.</p> <p>Harmonisation des collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables.</p> <p>Harmonisation de la redevance spéciale sur tout le territoire.</p>	<p>Une tarification incitative en cours d'étude.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une augmentation de la part des déchets recyclés.</p> <p>Un cadre législatif et réglementaire facilitateur.</p> <p>L'intérêt croissant des populations pour le recyclage et le réemploi.</p> <p>L'intérêt pour la réduction des déchets : politique du zéro déchets, composteurs collectifs, ateliers de réemploi et du fait maison.</p>	<p>Desserrement des ménages et augmentation de la quantité des déchets produits par habitant.</p> <p>Une production des déchets importante, notamment en période estivale.</p> <p>Un taux de déchets enfouis important.</p> <p>Une diminution du tri sélectif pouvant induire une baisse des subventions des éco-organismes.</p> <p>Une forte augmentation de la TGAP.</p> <p>Les capacités d'enfouissement des déchets et de traitement et de valorisation à l'échelle du territoire.</p>

Enjeux :

- Adapter les organisations et les outils présents sur le territoire en vue de s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux de réduction, de recyclage et de réemploi des déchets ;
- Encourager la valorisation matière et organique des déchets ;
- Valoriser les activités de collecte et de traitement vertueuses ;
- Traiter les boues d'épuration et les déchets agricoles.

vi. Eau, assainissement et GEMAPI

La préservation et le maintien de la bonne qualité des eaux littorales et des cours d'eau représentent une priorité absolue de l'action publique tant les enjeux sont à la fois environnementaux, socio-économiques et sanitaires.

L'objectif est d'agir à toutes les étapes du cycle de l'eau pour assurer le maintien de la biodiversité ainsi que le développement et la pérennité des activités humaines et économiques. Aussi les actions menées par la CAMSMN s'inscrivent dans une démarche vertueuse allant de la gestion économe de la ressource en eau, le maintien du bon état écologique des masses d'eau, la protection des captages et l'approvisionnement sécurisé de l'eau potable à la bonne gestion des eaux pluviales.

EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI	
Atouts	Faiblesses
<p>Les cours d'eau sont le support d'activités de loisirs importants (pêche, activités nautiques).</p> <p>La richesse des milieux côtiers permet le développement d'activités économiques identitaires du territoire (élevage de prés salés, conchyliculture, pêche à pied, tourisme...)</p> <p>Une ressource en eau potable importante répondant aux évolutions démographiques et économiques.</p> <p>Une eau potable de qualité à l'échelle du département.</p> <p>Le paysage bocager (haies, prairies) contribue à la qualité des eaux et des milieux aquatiques.</p> <p>Une agriculture diversifiée selon les conditions agro-climatiques.</p>	<p>Une qualité de l'eau hétérogène.</p> <p>La qualité des eaux souterraines est dégradée, particulièrement par les nitrates et pesticides d'origine agricole.</p> <p>La qualité des eaux de rivière est dégradée par les pollutions diffuses liées aux pratiques agricoles.</p> <p>Arrivée en baie, l'eau des cours d'eau contribue à l'eutrophisation des eaux côtières et aux modifications des systèmes naturels.</p> <p>La qualité bactériologique des eaux littorales est dégradée par les dysfonctionnements des systèmes épuratoires notamment par temps de pluie (réseaux, postes de refoulement, stations).</p> <p>De nombreux captages souterrains ont été fermés et certains restent menacés en raison de la dégradation de leur qualité nitrates et pesticides.</p> <p>Des stations d'épuration non conformes eu égard à la réglementation en vigueur.</p> <p>Des pollutions diffuses liées aux systèmes d'assainissement autonome inexistantes ou défectueux.</p> <p>Des pollutions liées à des déversements d'eaux brutes en cours de transfert et en tête de station.</p> <p>Des ressources en eau soumises au risque de pollution, particulièrement nitrates et pesticides.</p> <p>Des tests de conformité en eau potable pas toujours conformes sur le plan bactériologique.</p>

	<p>Des eaux de baignades de qualité microbiologique insuffisante à St-Jean le Thomas.</p> <p>Des fermetures des zones conchylicoles en baie du Mont Saint Michel</p> <p>Une répartition inégale de la population, avec une pression plus importante sur le littoral et les aires urbaines.</p> <p>Une agriculture tournée majoritairement vers la production de masse, sans signe de qualité, à faible valeur ajoutée.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une compétence cycle de l'eau gérée à l'échelon intercommunal.</p> <p>Des efforts et des moyens sont déployés en matière des travaux rivières, du bocage et de l'assainissement collectif et non collectif.</p> <p>Des travaux de réhabilitation des réseaux suite aux études de diagnostic menées.</p> <p>Des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement.</p> <p>Des campagnes de vérification des branchements d'eaux usées en cas de vente sur le territoire.</p> <p>Des démarches collectives d'amélioration de la gestion de l'eau et de la qualité des ressources en eau potable</p> <p>Des campagnes de vérification des branchements d'eaux usées en cas de vente sur le territoire.</p>	<p>Impact du changement climatique sur le cycle de l'eau et sur les équipements de gestion des eaux.</p> <p>Des objectifs de développement urbains allant à l'encontre de la ressource en eau.</p>

Enjeux :

- Poursuite des actions en faveur de la sauvegarde des eaux superficielles et souterraines ;
- Protection des captages d'eau potable ;
- Poursuite des actions de sécurisation d'approvisionnement en eau potable ;
- Renforcement de la gestion naturelle des eaux de pluie dans le tissu urbain ;
- Protection des têtes de bassins versants particulièrement dans le mortainais ;
- Protection des captages d'eau potable souterrains et superficiels en veillant à maintenir les espaces boisés, les prairies et les zones humides ;
- Engagement et/ou développement des démarches de sensibilisation et d'incitation à l'économie de la ressource auprès des différents publics : habitants, entreprises, touristes, collectivités ;
- Engagement et/ou développement des démarches de sensibilisation à la gestion des systèmes d'assainissement auprès des différents publics : habitants, touristes, entreprises, exploitants agricoles, collectivités... ;
- Valorisation économique des haies bocagères par une exploitation durable et labellisée du bois énergie.

vii. Climat-Air-Energie

Depuis 2011, la France s'est dotée d'un Plan national d'adaptation au dérèglement climatique (PNACC) qui vise à planifier l'adaptation du territoire national aux changements climatiques. Le SCoT et le PCAET peuvent contribuer à la formalisation d'une réponse territoriale à ce plan national.

La vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique s'identifie grâce à l'étude des évolutions climatiques passées puis à venir en se concentrant sur l'évolution des températures, des précipitations, du niveau de la mer et des phénomènes tempétueux.

Ainsi, les principales conclusions pour le territoire sont les suivantes. Le dérèglement climatique impactera l'ensemble des composantes du territoire et ceci, plutôt négativement. Si le renforcement de l'attractivité du territoire, plus particulièrement du littoral, permet de renforcer l'économie touristique et d'améliorer les dynamiques sociales et culturelles, il engendrera des conséquences importantes sur l'environnement, l'agriculture, les activités marines et les politiques d'habitat.

Ainsi, le littoral constitue l'espace le plus vulnérable du territoire, soumis notamment à la hausse du niveau de la mer, des tempêtes et d'une attractivité renforcée. L'aménagement urbain, les activités économiques qui y sont liées et les modes d'habitation pourraient être soumis à des risques majeurs de submersion plus intenses et plus fréquents.

Sur l'ensemble du territoire, le dérèglement climatique influera sur l'identité locale en offrant un climat plus doux susceptible de transformer le paysage, les pratiques agricoles et maritimes et donc les modes de vie plus ou moins traditionnels des populations.

L'agriculture est la filière économique qui sera la plus impactée. Toutes les filières agricoles et agro-alimentaires sont concernées. L'adaptation des pratiques et des modes de culture est donc un enjeu important.

Enfin, en conséquence d'une attractivité renforcée, la capacité des habitants à se loger sera rendue plus difficile sur le littoral où la pression des logements secondaires et des activités touristiques sera forte.

Enjeux :

- Prise en compte des risques naturels majeurs dans les documents d'urbanisme ;
- Gestion résiliente des risques en limitant l'accueil de nouveaux habitants dans les zones à risques et l'adaptation des bâtiments aux risques connus ;
- Appréhension et gestion en amont des catastrophes naturelles notamment les inondations ;
- Prise en compte des risques de submersion marine et d'érosion du littoral ;
- Aggravation des risques et nuisances sous l'effet du dérèglement climatique et anticiper les nouveaux risques et nuisances en matière de santé publique notamment ;
- Relocalisation possible à moyen ou long terme.

b. Développement économique et compétitivité

D'un point de vue économique, on note un certain dynamisme qui s'explique entre autres par la variété du tissu économique (grandes entreprises leaders dans leur domaine telles que Chéreau, Acome, Vuitton, Tricot Saint-James ; TPE/PME ; secteur agricole). Cela se traduit notamment par un faible taux de chômage.

Le territoire se distingue notamment par :

- Une forte activité touristique. La part des emplois de l'EPCI relevant des secteurs de l'hébergement et de la restauration y est plus importante comparativement à celle du Département ou de la Région. L'offre d'hébergement touristique est par ailleurs très présente.
- Une activité industrielle reconnue et diversifiée (agroalimentaire, textile, automobile, numérique), représentant une part significative des emplois (26% des emplois salariés).

- Un secteur agricole encore très présent et un grand nombre d'établissements primaires.
- Un nombre important de petites entreprises commerciales et de services, représentant 52% des établissements pour environ 33% des emplois.

En revanche, le niveau de qualification des habitants de la communauté d'agglomération est nettement inférieur au niveau de qualification national (32% de la population dont le diplôme est égal ou supérieur au baccalauréat, contre 46% pour la France métropolitaine). On a ainsi une sur représentation des ouvriers et employés sur le territoire et un revenu moyen déclaré de 22 627€ par foyer fiscal en 2018 (contre 24 185 € pour la Manche et 24 807 € pour la Normandie). Il en découle une certaine fragilité culturelle et socio-économique. Couplée avec un faible taux de chômage et un vieillissement de la population, elle participe aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises du territoire quel que soit le secteur d'activité.

A cela, s'ajoute un déficit de logements de qualité et accessibles, ce qui peut freiner la volonté des salariés qui seraient en mesure de s'installer sur le territoire.

i. Développement économique

Pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie a développé un parcours d'accueil des entreprises à travers notamment :

- La création, l'aménagement et la commercialisation de zones d'activités. 61 zones d'activités ;
- Des bâtiments tertiaires et hôtels d'entreprises : 5 bâtiments ;
- Des ateliers relais : 18 bâtiments ;
- Un espace de coworking : un tiers-lieu à Avranches dénommé La Rampe ;
- Un complexe équin comprenant une zone d'activités équine à Dragey-Ronthon.

Ces différents aménagements ont permis d'implanter des activités économiques sur l'ensemble du territoire, sur un schéma classique du parcours d'entreprise. Toutefois, ce parcours est le résultat des politiques menées par les anciennes communautés de communes, sans réelle coordination sur le parcours résidentiel global : aussi, ce dernier doit être renforcé dans le but de répondre aux besoins des entreprises à chaque étape de leur développement, et ce sur chaque pôle territorial.

De plus, la crise sanitaire a amené les entreprises à adapter leurs organisations, en ayant notamment un recours massif au télétravail. Les répercussions de la crise sanitaire se feront ressentir sur plusieurs années, et les collectivités territoriales devront adapter leurs accompagnements, notamment sur le volet de l'offre foncière et immobilière.

En outre, la nécessité de limiter l'artificialisation des sols, transcrit dans la législation par la loi climat et résilience, amène la collectivité à accentuer son effort de densification des zones et à planifier les futurs secteurs du développement économique.

Enjeux :

- Moderniser et renforcer l'offre foncière et immobilière en zone d'activités pour favoriser le développement endogène et exogène, en conformité avec les principes de la loi climat et résilience ;
- Accompagner les porteurs de projets dans leur projet de création ou de développement ;
- Développer les coopérations et les synergies entre les différents acteurs.

ii. Industrie

L'ensemble du territoire est labellisé « Territoires d'industrie ». La communauté d'agglomération entend ainsi accompagner le dynamisme de ce secteur d'activité. Cette labellisation est la reconnaissance par l'Etat d'un territoire dont l'activité industrielle représente une part significative des emplois (26% des emplois salariés), et dont les entreprises sont reconnues en France et à l'international dans leurs domaines d'activités respectifs : Vuitton, Tricots Saint-James, Coopérative des fromages et Richesmots, Biscuiterie Saint-Michel, Chéreau, Acome, etc.

Pour accompagner leur croissance, les entreprises industrielles investissent fortement, à la fois sur les biens immobiliers et les outils de production. Elles recherchent régulièrement de la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée mais sont confrontées à une pénurie de main d'œuvre sur le territoire.

INDUSTRIE	
Atouts	Faiblesses
<p>Un tissu industriel diversifié : agroalimentaire, textile, automobile, numérique.</p> <p>Un tissu dynamique composé de TPE/PME et d'ETI.</p> <p>Poids de l'emploi industriel : 26 % des emplois salariés sur le territoire.</p> <p>Une situation géographique privilégiée, proche de l'A84 bénéficiant d'un accès rapide à Rennes et à Caen ainsi qu'aux infrastructures portuaires.</p>	<p>Un taux de chômage faible, proche du plein-emploi.</p> <p>Difficultés récurrentes pour pourvoir les postes.</p> <p>Peu de solutions de mobilités publiques pour les candidats/les salariés et peu de logements temporaires pour les arrivants sur le territoire.</p> <p>Mouvement régulier de départ des jeunes car l'offre de formation initiale sur le territoire est limitée.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des entreprises qui innovent et qui recrutent de la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée.</p> <p>Un environnement naturel préservé, avec bocage et littoral, pouvant attirer des citadins à la recherche d'un cadre de vie plus favorable.</p>	<p>Un foncier en tension sur les zones d'activités proche des axes routiers majeurs.</p> <p>Un déficit d'attractivité du territoire auprès des cadres et des professions intellectuelles supérieures.</p> <p>Un déficit d'image des métiers en tension et notamment des métiers manuels.</p>

Enjeux :

Afin de maintenir cette dynamique de croissance, la communauté d'agglomération doit proposer des solutions foncières et immobilières adaptées aux entreprises, rechercher des financements mobilisables et apporter des réponses aux difficultés de recrutement :

- Adapter l'offre foncière et immobilière en zone d'activités pour répondre aux besoins des entreprises industrielles du territoire ;
- Accompagner les entreprises industrielles dans leur projet de création ou de développement, notamment dans le cadre des politiques publiques nationales liées au secteur ;
- Développer les coopérations et les synergies entre les acteurs locaux de l'industrie ;
- Accompagner les besoins de recrutement des entreprises du secteur ;
- Développer l'offre de formations sur le territoire afin notamment qu'elle réponde aux besoins de recrutements des entreprises industrielles, par exemple en coordonnant les acteurs publics de la formation et les entreprises industrielles ;
- Créer un écosystème favorable à l'emploi : logements, mobilité, image du territoire, etc.

iii. Commerce, artisanat et services

Le tissu économique de la communauté d'agglomération est aujourd'hui composé de beaucoup de petites entreprises commerciales et artisanales. Dans un contexte de développement exogène de l'offre de services, la communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui dynamiser et consolider tous les acteurs qui composent l'économie de proximité du territoire.

À ce titre, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie a pour ambition de renforcer davantage son action auprès des entreprises du territoire et d'en favoriser le développement.

Par exemple, la communauté d'agglomération, en partenariat avec le PETR, a mis en place une opération collective de modernisation (OCM) pour contribuer à maintenir et développer les commerces de centre bourg.

COMMERCE, ARTISANAT ET SERVICES	
Atouts	Faiblesses
<p>Un tissu de TPE/PME dynamiques et parfois même atypiques.</p> <p>Un tissu important de commerces, d'artisanat et de services sur le territoire.</p> <p>Des habitants attachés à leur lieu de vie et à l'identité locale.</p> <p>Des unions commerciales qui fédèrent les commerçants sur plusieurs bassins de vie.</p>	<p>Des difficultés à maintenir et développer les commerces de centre bourg.</p> <p>Méconnaissance de la globalité du territoire de la part de ses acteurs qui peinent à valoriser l'ensemble de ses atouts et à communiquer sur sa vitalité.</p> <p>Un maillage et un dynamisme inégaux des unions commerciales sur le territoire.</p> <p>Des difficultés récurrentes pour pourvoir des postes.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Atouts naturels (qualité de l'environnement et des paysages, sites touristiques majeurs, etc.) ou structurels et liés à des politiques publiques déployées depuis de nombreuses années (axe routier structurant, maillage de services de proximité, etc.) qui peuvent amener à l'implantation et au développement de ces activités.</p> <p>Neuf communes reconnues petites villes de demain, permettant de déployer des moyens humains, au plus près des commerces.</p>	<p>L'affaiblissement des services de proximité et des acteurs contribuant à l'animation du territoire fragilisent la vitalité de l'agglomération et tendent à transformer des communes en « cité-dortoir ».</p> <p>Des déséquilibres inhérents au territoire sur lesquels il faut être vigilant.</p> <p>Un changement des modes de consommation, renforcé par la crise sanitaire.</p>

Enjeux :

- Faciliter le développement endogène des entreprises du territoire ;
- Développer des approches globales qui allient des enjeux de développement et d'aménagement ;
- Accompagner les entreprises du secteur dans l'évolution de leurs pratiques (e-commerce et stratégie digitale, points relai, transitions économiques, économies de demain) ;
- Accompagner les commerçants pour « cultiver » leur attachement au territoire et à son développement, dans le cadre d'une stratégie de marketing territorial ;
- Présenter les commerces existants aux habitants afin de renforcer leur fierté vis-à-vis des productions et services locaux et leur fidélité à ces commerces ;
- Inciter les commerçants des bassins de vie à se fédérer au sein d'unions.

iv. Emploi et formation

Le territoire fait face à d'importantes difficultés de recrutement, en lien avec les facteurs qui concourent à l'attractivité : qualité du logement, services à la population, infrastructures de transport, image du territoire, infrastructures numériques, possibilité d'emploi du conjoint, etc.

Il s'agit de maintenir la dynamique de développement économique et d'apporter des éléments de réponse aux difficultés de recrutement d'ores et déjà existantes, tout en luttant contre la précarité et l'éloignement de l'emploi sur le territoire.

EMPLOI ET FORMATION	
Atouts	Faiblesses
<p>L'un des plus faibles taux de chômage de la région Normandie.</p> <p>Une diversité d'entreprises de tous les secteurs, cherchant à recruter tous types de postes, qualifiés ou non.</p> <p>Un ensemble d'acteurs structurés, se connaissant (Pôle Emploi, Missions locales, réseaux d'entreprises du territoire, organismes de formation, GIP tandem).</p> <p>Dynamique réelle de développement économique.</p>	<p>Peu de candidats et peu de candidats qualifiés en particulier.</p> <p>Difficultés récurrentes pour pourvoir les postes, quel que soit le secteur et le métier.</p> <p>Peu de connaissance entre les services RH du territoire, d'où des pratiques peu structurantes comme la « chasse » (recrutement de salariés d'autres entreprises du territoire, en allant les démarcher alors qu'ils sont déjà en poste).</p> <p>Peu de solutions de mobilités publiques pour les candidats/les salariés et peu de logements temporaires pour les arrivants sur le territoire.</p> <p>Mouvement régulier de départ des jeunes car l'offre de formation initiale sur le territoire est limitée.</p> <p>Un réseau de transport public très limité, rendant le territoire très dépendant de la voiture.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Un mouvement conséquent d'installations en zone rurale.</p> <p>Un cadre de vie préservé, avec patrimoine et terroir.</p> <p>Le développement du télétravail et des nouveaux usages qui l'accompagnent.</p> <p>La multiplication des initiatives pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RSA, etc.</p> <p>De nouvelles offres de formations, localement, plus adaptés aux besoins des entreprises du territoire.</p> <p>Une stratégie départementale d'attractivité portée par Attitude Manche.</p> <p>L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie qui expérimente des dispositifs dans les structures communautaires, comme au Forum du Mortainais.</p>	<p>Difficulté de plus en plus importante à fidéliser les salariés.</p> <p>Recours de plus en plus régulier à la « chasse », de par les responsables RH.</p> <p>Attractivité de moins en moins forte de nombreux secteurs cherchant à recruter : restauration, hôtellerie, industrie dans une moindre mesure.</p>

Enjeux :

- Accompagner les besoins des entreprises locales, afin que les difficultés de recrutement ne deviennent pas un frein au développement économique ;
- Renforcer l'attractivité professionnelle du territoire et permettre à chaque usager d'y développer un parcours professionnel épanoui ;

- Faciliter les synergies entre les professionnels locaux de l'emploi et de la formation et les responsables RH, ainsi qu'entre les responsables RH pour encourager les bonnes pratiques ;
- Proposer de nouveaux modes d'accès aux offres d'emploi du territoire, plus fluides et inclusifs ;
- Développer l'offre de formations sur le territoire afin notamment qu'elle réponde aux besoins de recrutements des entreprises ;
- Créer un écosystème favorable à l'emploi : logements, mobilité, image du territoire, etc.

v. Tourisme

TOURISME	
Atouts	Faiblesses
<p>Un site emblématique de notoriété mondiale.</p> <p>Une offre d'activités déjà très riche.</p> <p>Des sites naturels d'exception.</p> <p>3 millions d'excursionnistes/an.</p> <p>1 million de nuitées marchandes/an.</p> <p>Une saisonnalité peu marquée, des week-ends fréquentés toute l'année (+ toutes périodes de vacances scolaires).</p> <p>Un sens de l'accueil inné, l'humain est une forte valeur ajoutée.</p> <p>Un rapport Qualité/Prix de bon niveau.</p>	<p>Un territoire enclavé, peu d'alternatives à la voiture.</p> <p>Une offre d'hébergements de qualité mais peu classée (manque de reconnaissance).</p> <p>Une communication insuffisante, en particulier sur les attraits touristiques en espace rural.</p> <p>Peu de structures adaptées à l'accueil des personnes en situation de handicap.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Essor du tourisme vert, important potentiel de développement en milieu rural.</p> <p>De nombreuses communes volontaires pour développer leur attractivité touristique.</p> <p>Des parcelles aménagées à reconvertir pour l'accueil des camping-cars.</p> <p>Un développement exponentiel de la pratique du « deux roues » (vélo, VAE, VTT, trottinette...).</p>	<p>Quelques secteurs sur fréquentés, au péril de leur attractivité.</p> <p>Difficultés structurelles à recruter, loger et fidéliser des salariés qualifiés.</p> <p>Forte érosion du marché des groupes, obligeant à repenser les modèles économiques.</p> <p>Le « plane bashing » peut-il contrarier la venue de clientèles lointaines ?</p>

Enjeux :

- La participation du développement touristique à l'essor économique, en contribuant de manière notoire au dynamisme du commerce local et des productions locales ;
- Les questions relatives aux mobilités, qu'il s'agisse d'itinérance touristique ou de facilités de déplacements au sein du territoire, en direction des publics itinérants mais aussi des personnes en situation de handicap ;
- L'accompagnement des communes et des opérateurs privés par la communauté d'agglomération et son EPIC tourisme, via ses services dédiés, par des missions de conseils et d'ingénierie auprès des communes et de professionnalisation (accueil, qualité et promotion commerciale), auprès des opérateurs privés ;
- La volonté du « faire ensemble » un tourisme responsable, loin de la consommation de masse, par une valorisation de la diversité des patrimoines est l'orientation motrice du développement touristique du territoire.

c. Cohésion sociale et territoriale

i. Maîtrise foncière et artificialisation

Le sol est une ressource limitée. Afin de limiter sa consommation, les projets de planification et d'aménagement se doivent d'intégrer une gestion économe et raisonnée du foncier et lutter contre l'artificialisation des sols.

MAITRISE FONCIERE ET ARTIFICIALISATION	
Atouts	Faiblesses
<p>Territoire reconnu, entre autres, pour son patrimoine naturel : souhait partagé de préserver ce cadre de vie.</p> <p>Partenaires fonciers actifs sur le territoire</p>	<p>Aucune source de données internes sur la consommation foncière.</p> <p>Aucune stratégie foncière établie à l'échelle communautaire.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Révision du SCoT en cours.</p> <p>Nouvelles démarches de planification à impulser intégrant les objectifs de la loi Climat et Résilience.</p> <p>Partenariat avec le PETR sur les données ADS.</p> <p>Prise de conscience des acteurs du territoire sur la rareté de la ressource du sol.</p>	<p>Couverture du territoire par des documents de planification anciens :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Prenant peu en compte les objectifs de sobriété foncière – Laissant peu de maîtrise sur les projets privés <p>Territoire attractif avec une dynamique économique engendrant des demandes croissantes en termes d'habitat.</p>

Enjeux :

- La maîtrise de la consommation des espaces ;
- La lutte contre l'artificialisation des sols.

ii. Revitalisation urbaine

REVITALISATION URBAINE	
Atouts	Faiblesses
<p>Une structuration du territoire autour des 12 communes « bourgs-centres » et d'un pôle urbain.</p> <p>Des communes « bourgs-centres » aux fonctions de centralité bien affirmées.</p>	<p>La perte de population dans la plupart des communes « bourgs-centres ».</p> <p>Un taux de vacance des logements élevés.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Le Programme Petites villes de demain et l'Opération de Revitalisation du Territoire.</p> <p>Le rôle de la communauté d'agglomération qui entend maintenir une dynamique de développement global garante de la vitalité communale et du maintien de services de proximité.</p> <p>Des réglementations et programmes nationaux qui vont dans le sens d'une requalification des espaces urbanisés et d'un confortement des centralités.</p>	<p>Des coûts importants pour les projets de requalification, qu'ils concernent les espaces publics ou les espaces privés.</p>

Enjeux :

- La revitalisation des bourgs et centres-villes ;
- L'accompagnement des opérations de renouvellement urbain ;
- Le renforcement de l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain ;
- Le renforcement du rôle de centralité des « bourgs-centres » ;
- Le maintien de l'offre de services et d'équipements de proximité ;
- Le réinvestissement du parc de logements vacants ;
- La maîtrise de la consommation foncière.

iii. Habitat et logements

Entre 2009 et 2014, le parc de logements connaît une hausse quasiment similaire à celle du département.

C'est le parc de l'ancienne Communauté de communes du canton de Saint-James qui progresse le plus fortement (5,8 %) et celui de l'anciennes Communautés de communes du Mortainais qui enregistre la plus faible augmentation du territoire en pourcentage pendant cette période.

On retrouve à la fois une logique de proximité avec l'A84, de facilité d'accès à Avranches et de développement des espaces périurbains et périurbaux qui ont bénéficié aux secteurs de Saint-James et de l'ouest du Val-de-Sée, et, à l'inverse, qui font défaut à l'anciennes Communautés de communes du Mortainais sur cette période. Le tout est symptomatique une nouvelle fois d'une fracture est-ouest.

L'ancienne Communauté de communes d'Avranches Mont Saint-Michel concentre 48,5 % du parc de la communauté d'agglomération.

HABITAT ET LOGEMENTS	
Atouts	Faiblesses
<p>Des prix de l'immobilier qui permettent une accession à la propriété relativement facile, notamment pour les couples biactifs.</p> <p>Un territoire maillé de plusieurs communes aux fonctions de centralité.</p> <p>Des OPAH en cours ou en projet sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>Un parc de résidences principales globalement ancien, énergivore et peu adapté au vieillissement de la population.</p> <p>Un taux de vacance élevé.</p> <p>Présence relativement importante de logement potentiellement indignes.</p> <p>Inadéquation entre l'offre de logements et les besoins notamment des actifs arrivant sur le territoire et les jeunes.</p> <p>Certaines disparités dans le parc social sur le territoire et une part de ce parc inférieure à la moyenne départementale.</p>
Opportunités	Menaces
<p>L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat.</p> <p>La complémentarité entre la communauté d'agglomération et ses partenaires, en premier lieu les communes.</p>	<p>La perte d'habitants dans la plupart des communes les plus peuplées du territoire.</p> <p>La hausse de la vacance qui touche l'ensemble du territoire.</p> <p>Des locataires et acheteurs potentiels de plus en plus attentifs à la performance énergétique.</p> <p>L'âge moyen des propriétaires est élevé, leur connaissance des aides pour la réalisation de travaux est globalement mauvaise.</p>

	<p>La baisse de la taille des ménages et le vieillissement de la population.</p> <p>Les revenus des habitants sont globalement modestes et inférieurs à la moyenne départementale.</p> <p>De plus en plus de personnes âgées en perte d'autonomie vivent isolées, en dehors des hébergements spécialisés, sans logement adapté et à distance des services.</p>
--	--

Enjeux :

- L'équilibre entre les constructions neuves et les réhabilitations ;
- L'adaptation du parc à la réalité des ménages qui l'occupent ;
- La lutte contre la sous-occupation des logements ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- La lutte contre la vacance et sa prévention ;
- L'analyse et la qualification de la vacance ;
- L'amélioration du parc existant ;
- L'accueil des actifs sur le territoire ;
- Le maintien de l'offre locative privée ;
- L'accession à la propriété ;
- L'adaptation de l'offre aux publics spécifiques.

iv. Politique de la ville

Depuis 2015, le quartier politique de la ville de la Turfaudière-Mermoz, sur la Commune nouvelle d'Avranches, fait l'objet d'un contrat de ville.

POLITIQUE DE LA VILLE	
Atouts	Faiblesses
<p>Une bonne situation géographique, entre centre-ville et zones commerciales. Le quartier est au centre de la commune nouvelle.</p> <p>Un quartier à taille humaine et un cadre de vie plutôt agréable dans certains secteurs : présence d'espaces verts, cadre aéré, présence de commerces accessibles à pied, jardins partagés, mise en œuvre d'actions (par exemple : Incroyables comestibles, Graine de soleil).</p> <p>Présence du centre social en cœur de quartier... mais assez exiguë et d'espaces sous-exploités ou à rénover.</p> <p>La réalisation d'une étude de programmation urbaine pré-opérationnelle partagée entre la ville, le bailleur social et la communauté d'agglomération.</p>	<p>Un sentiment d'enclavement, par la présence de barrières urbaines (délimitation du quartier par des axes routiers ou des grillages) mais aussi psychologiques, mentales et culturelles.</p> <p>Une vocation principalement résidentielle, peu de mixité des fonctions.</p> <p>Des espaces publics insuffisamment qualifiés et partagés entre jeunes enfants, adolescents, adultes et personnes âgées.</p> <p>Une problématique de gestion urbaine de proximité au sein du quartier : système de collecte des déchets, éclairage insuffisant, respect de l'environnement, des espaces publics et des parties communes des immeubles, incivilités, dépôt sauvage d'ordures (entraînant, parfois, la présence de nuisibles) et d'encombrants.</p> <p>L'aménagement général du quartier est favorable à la voiture, au détriment d'équipements favorables à un cadre de vie agréable (aires de jeux, pelouses, fleurs) et au détriment du développement des mobilités douces.</p>

	<p>Un manque d'accessibilité des espaces publics et des zones commerciales pour les personnes à mobilité réduite (trottoirs, présence de bancs...).</p> <p>Des difficultés pour accéder à la place Patton et au centre-ville, par un cheminement jugé non sécurisant par les habitants : trottoirs trop étroits, passage des voitures à trop vive allure.</p> <p>De nombreux logements peu adaptés à la perte d'autonomie d'une grande partie de la population (beaucoup d'appartements sans ascenseur).</p> <p>L'offre de logement ne correspond plus aux attentes et besoins des familles aux nouveaux formats (famille monoparentale, personne âgée seule...) : les T3 ou T4 en dernier étage, par exemple, sans ascenseur.</p> <p>Des conflits d'usage entre jeunes et anciens.</p> <p>La vitesse des véhicules sur les trois axes routiers principaux, jugée comme excessive par les habitants.</p> <p>Une signalétique défailante : absence de marquage au sol pour délimiter les places de parking, difficultés pour s'orienter et cheminer en voiture (absence de panneaux).</p>
Opportunités	Menaces
<p>Requalifier les espaces ouverts pour de nouveaux usages : lieux de vie, d'échanges, terrains de jeux, cheminements doux.</p> <p>Travailler sur les mobilités pour mieux aménager le quartier et ses connexions avec le quartier vécu et l'ensemble du territoire (transports scolaires, cheminements doux, ...).</p>	<p>La non-prise en compte des spécificités de chacun des cinq secteurs identifiés (Cité des cerisiers, Cité d'automne, Mermoz, Baron d'Orsenne et Vittel) en termes de peuplement, de structure urbaine et d'aménagement des espaces publics.</p>

Enjeux :

- La requalification des espaces publics ;
- La mixité des espaces et des habitants ;
- Les déplacements dans le quartier et aux alentours ;
- L'ouverture du quartier et sa connexion au reste de la ville ;
- L'adaptation de l'offre de logements.

v. Equilibre territorial, attractivité et animation du territoire

L'équilibre territorial constitue l'une des trois valeurs socle du projet de territoire et de l'action communautaire. La communauté d'agglomération, composée de 95 communes, est un territoire rural qui comprend une large diversité de territoires dont l'armature est constituée d'un réseau de communes « bourgs-centres » autour desquelles sont plus ou moins reliées les autres communes plus rurales.

Néanmoins, différentes lignes de fracture peuvent émerger sur le territoire. A titre d'exemple, la dynamique générée par l'A84 et les axes routiers structurants du territoire ne bénéficie pas à l'ensemble de l'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie.

La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, à travers son action, entend maintenir une dynamique de développement global garante de la vitalité communale et du maintien de services et équipements de proximité.

EQUILIBRE TERRITORIAL, ATTRACTIVITE ET ANIMATION DU TERRITOIRE	
Atouts	Faiblesses
<p>Une composition variée de territoires (littoral, communes rurales et communes plus urbaines, bocage, etc.).</p> <p>Le Mont Saint-Michel (et sa Baie) qui, de par son attractivité, constitue le point d'ancrage d'une identité territoriale forte pour l'ensemble de la communauté d'agglomération.</p> <p>La dynamique autour de l'A84 et des grands axes routiers.</p> <p>Un maillage de services à la population relativement étroit avec des équipements plutôt en bon état.</p> <p>6 France services labélisés (Saint-James, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Brécéy, Mortain-Bocage, Sourdeval, Le Teilleul), 1 antenne non labélisée et 2 en cours de labélisation (Pontorson et Sartilly-Baie-Bocage).</p> <p>Dynamisme de la vie locale et la qualité de vie : 3,1 associations pour 100 habitants (2,5 pour la Normandie) et 6,4 commerces de proximité pour 1000 habitants (identique à la Manche).</p> <p>L'offre d'accueil pour l'enfance-jeunesse supérieure au taux d'équipements du département.</p>	<p>Des dynamiques différentes entre l'est du territoire, plus marqué par ce déclin démographique, et l'ouest traversé par l'A84.</p> <p>Le territoire de Mont Saint-Michel – Normandie est insuffisamment identifié comme une seule entité territoriale.</p> <p>Une offre culturelle qui reste à développer davantage pour constituer un véritable élément d'attractivité du territoire.</p> <p>Un déficit d'équipements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire sur certaines parties du territoire.</p> <p>Une situation relativement fragile en matière d'accès aux soins de premier recours.</p> <p>Une carence d'offre de soin de second recours (spécialistes).</p> <p>Un taux de couverture en structure multi-accueils et halte-garderie inférieur au taux départemental.</p> <p>Une couverture internet et mobile qui reste insuffisante.</p> <p>Une offre de mobilité limitée sur le territoire et des difficultés marquées sur certaines parties de l'agglomération pour se déplacer. Des mobilités est/ouest complexes.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une structuration de la communauté d'agglomération autour de 5 pôles territoriaux.</p> <p>Le rôle de la communauté d'agglomération qui entend maintenir une dynamique de développement global garante de la vitalité communale et du maintien de services de proximité.</p> <p>Le rôle structurant des communes « bourgs-centres ».</p> <p>La mise en œuvre du projet culturel de la communauté d'agglomération.</p> <p>La démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ».</p> <p>La structuration d'un groupement hospitalier de territoire.</p> <p>L'engagement des professionnels de santé dans la constitution de pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA).</p> <p>L'élaboration du projet éducatif social local (PESL).</p>	<p>Des équipements culturels et sportifs qui doivent faire l'objet de réhabilitation et de mises aux normes.</p> <p>Des professionnels de santé vieillissants et qu'il est difficile d'attirer.</p>

Enjeux :

- Le développement de l'attractivité et du dynamisme du territoire ;
- Le développement équilibré du territoire ;
- La réduction des inégalités sociales et territoriales ;
- L'offre de services de proximité à l'ensemble des usagers du territoire ;
- L'accès de tous à la culture, à la pratique sportive et aux loisirs ;
- L'accès aux soins et le développement des politiques locales de santé ;
- L'accueil des enfants et des familles ;
- Les déplacements sur le territoire et l'accès aux services et équipements
- Le déploiement du très haut débit, la couverture mobile et le développement de solutions numériques.

Article 2 – Orientations stratégiques du territoire Mont Saint-Michel – Normandie

Conformément aux axes du plan de relance, aux orientations stratégiques du mandat communautaire et au projet de territoire approuvé en 2018, les ambitions du CRRTE du territoire Mont Saint-Michel – Normandie se décline autour de trois orientations stratégiques :

- Concevoir un territoire au service des transitions et solidaire de ses habitants ;
- Accompagner le tissu économique et développer les filières locales ;
- Promouvoir un cadre de vie attractif, équilibré et raisonné.

Chacune de ces orientations comporte plusieurs thématiques dans lesquelles des objectifs à atteindre, des actions envisagées ou déjà identifiées ainsi que des résultats à atteindre sont détaillés.

A. Concevoir un territoire au service des transitions et solidaire de ses habitants

a. Sobriété territoriale

Thématique	SOBRIETE TERRITORIALE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engager une stratégie de rénovation énergétique du patrimoine bâti public et privé, avec un plan d'action axé en priorité sur l'efficacité énergétique. ➤ Accompagner la rénovation thermique du patrimoine immobilier public et le parc de logement ➤ Favoriser la densification et le renouvellement urbain efficients en énergie et privilégiant les mobilités urbaines ➤ Valoriser tous les gisements d'énergies renouvelables mobilisables sur le territoire, en vue de répondre aux objectifs du territoire (SRADDET, SCOT, PCAET) ➤ Soutenir le développement des projets de méthanisation et la structuration de la filière bois-énergie
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation du patrimoine des collectivités – Changement des modes de chauffages des bâtiments et équipements publics. – Recensement des bâtiments publics les plus énergivores et intervention prioritaire – Soutien au développement des filières de ressources locales, notamment la filière bois-énergie, émergence de filières locales de production de graines et de végétaux pour le bocage – Chantiers participatifs
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> – Rénovation thermique et énergétique de l'espace éco Michel Thoury – Développement de la filière bois énergie – Développement de la filière végétal local (pépinière) – Développement de la filière bois d'œuvre (pour le potentiel notamment construction-habitat (charpente, maisons ossature bois...)) – Carbocage : étude de faisabilité d'émergence sur le territoire d'un système de rémunération des agriculteurs permettant le maintien et l'entretien des haies au titre de la compensation carbone en partenariat avec l'association Odyssee

Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la performance énergétique du secteur résidentiel et tertiaire en vue de diminuer l’empreinte énergétique du territoire - Développement des filières de ressources locales - Sensibilisation des citoyens aux enjeux de la performance énergétique et aux écogestes
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ADEME - SDEM50 - Chambre d’agriculture - Association Odysée

b. Mobilité durable

Thématique	MOBILITE DURABLE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer de nouveaux services de mobilité ➤ Favoriser les modes de déplacements doux ➤ Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des usagers (habitants, salariés et touristes...) afin d’impulser et d’accompagner l’évolution des pratiques. ➤ Communiquer sur l’offre existante
Types d’actions	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préliminaires à la création de services de mobilité et création des services associés - Etudes, aménagements, services favorisant les déplacements doux - Décarbonation de la flotte de véhicule de la collectivité
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes pour la mise en œuvre de services de mobilité (ex : réseau régulier, autopartage...) - Elaboration d’un schéma directeur vélo communautaire - Elaboration d’un schéma directeur cyclable (Sartilly-Baie-Bocage) - Elaboration d’un schéma directeur cyclable (pôle urbain d’Avranches) - Aménagement d’un pôle d’échange multimodal (commune de Pontorson) - Création d’un service d’auto-stop organisé - Acquisition de véhicules électriques ou autre énergie (flotte communautaire) - Liaison douce pour relier le pôle industriel (Acome / zones d’activités) au bourg-centre de Mortain (commune de Mortain-Bocage)
Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la dépendance à la voiture pour les déplacements pendulaires et occasionnels. - Favoriser les déplacements et la mobilité sur le territoire.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ADEME - Région

c. Alimentation durable

Thématique	ALIMENTATION DURABLE
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer et sensibiliser tous les habitants du territoire aux enjeux d'une alimentation durable ➤ Impliquer des citoyens et des acteurs du système alimentaire pour la co-construction des décisions éclairées responsables par rapport à leurs choix alimentaires ➤ Accompagner des transitions agricoles et alimentaires du territoire ➤ Structurer l'économie agricole et alimentaire à l'échelle du territoire ➤ Réorganiser l'approvisionnement en privilégiant les circuits courts et les produits de qualité ➤ Créer du lien sur le territoire en soutenant les filières agricoles locales et en sensibilisant les citoyens consommateurs ➤ Lutter contre le gaspillage alimentaire ➤ Favoriser une agriculture périurbaine sociale et solidaire ayant un objectif de production alimentaire tout en créant des emplois d'insertion et/ou des filières solidaires
<p>Types d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Expérimentations de cultures ou pratiques agricoles pour l'approvisionnement de la restauration collective – Mise en place d'une gouvernance alimentaire à l'échelle de la communauté d'agglomération – Mobilisation du foncier des collectivités pour relocaliser l'agriculture alimentaire – Soutien au développement de plates-formes logistiques, légumeries et regroupement de producteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective – Soutien aux projets d'agroécologie – Soutien aux projets de commercialisation locale de qualité – Soutien aux projets d'alimentation inclusives (commerce solidaire, commerce itinérant, éducation à l'alimentation...)
<p>Projets identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Emergence d'un Projet alimentaire territorial – Création d'un espace de sauvegarde et de valorisation du mouton de l'avranchin
<p>Résultats attendus / indicateurs de réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Ancrage des pratiques du consommer local et d'une alimentation de qualité et durable – Diminution de la précarité alimentaire – Préservation des ressources locales et de l'environnement – Développement d'offres structurées d'approvisionnement en produits locaux et de qualité
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Etat – ADEME – Région Normandie – PETR Sud-Manche – Communes – Chambre d'agriculture – Lycée agricole de la baie du MSM

d. Préservation de la biodiversité

Thématique	PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la connaissance de la biodiversité, en favorisant la participation des habitants ➤ Veiller à la préservation et la valorisation des sites Natura 2000 et RAMSAR ➤ Préserver la biodiversité et les paysages, tant agricoles que littoraux, et les valoriser dans le cadre de pratiques touristiques durables tournées vers la nature ➤ Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire de la trame verte et bleue ➤ Favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité par les habitants en s'appuyant sur les pratiques participatives, et en étendant les actions de sensibilisation à la nature ➤ Anticiper les conséquences du changement climatique sur les fonctionnalités écologiques du territoire ➤ Renforcer la nature en ville ➤ Arborer fortement le territoire
<p>Types d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Projets liés à la préservation, la valorisation et la réhabilitation des espaces naturels et d'habitats, sensibilisation et éducation à la biodiversité, amélioration des connaissances – Projets d'aménagement visant à lutter contre les ilots de chaleur, à développer la nature en ville – Réalisation d'actions de communications et de sensibilisations de la population locale, des élus locaux mais aussi des touristes qui profitent des espaces de nature présents sur le territoire de la CAMSMN – Amélioration de la biodiversité du territoire : atlas de biodiversité communale (ABC) avec l'OFB, pour une partie des communes du territoire (éventuellement en priorité les communes du site Natura 2000 et littorales)
<p>Projets identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Acquisition de connaissances, via des études réalisées par des prestataires et/ou en interne, concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire, protégées et/ou menacées mais aussi ordinaire (mammifères, poissons, oiseaux, insectes, flore, etc.) sur le site Natura 2000 « Vallée de la Sée - FR2500110 » et à l'échelle du territoire de la CAMSMN – Mise en place de mesures de gestion en faveur de ces espèces afin de conserver voire améliorer leur état de conservation à l'échelle du site Natura 2000 « Vallée de la Sée - FR2500110 » et sur le territoire de la CAMSMN – Mise en œuvre du programmes d'actions trame verte et bleue de l'Avranchin et du Mortainais – Animation et pilotage pour le développement de la thématique préservation de la biodiversité sur le territoire et la mise en place puis le suivi d'un label territoire engagé pour la nature – Animation et gestion des zones humides et accompagnement agro-environnemental – Réalisation d'inventaires sur les bassins de la Sée, de la Sélune et des côtières Granvillais concernant les espèces faunistiques et floristiques patrimoniales – Inventaire des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de l'agglomération – Animation et pilotage pour l'amélioration de la gestion des bords de route pour développer de meilleures pratiques de gestion des haies de bord de route, initier des fauches tardives et démarrer une réflexion pour un passage en « zéro phyto »

Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte de la préservation et de la valorisation de la biodiversité dans toutes les politiques publiques – Développement d’espaces et de pratiques permettant l’épanouissement de la biodiversité en ville (noues, mares, jardins partagés, verger urbain...) – Sensibilisation des publics à la préservation de la nature par des actions simples –
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> – DDTM – La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie – OFB – Agence de l’eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne – Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANDBB) – FEADER 2022-2027 – Conservatoire du littoral – La Région de Normandie – Conservatoire des espaces naturels – Associations locales de défense de l’environnement et de l’écologie – Service Patrimoine et gestion des milieux naturel du Conseil Départemental de la Manche

e. Réduction et valorisation des déchets/ressources

Thématique	REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS/RESSOURCES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter les organisations et les outils présents sur le territoire en vue de s’inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux de réduction, de recyclage et de réemploi des déchets ➤ Encourager la valorisation matière et organique des déchets ➤ Valoriser les activités de collecte et de traitement vertueuses ➤ Traiter les boues d’épuration et les déchets agricoles
Types d’actions	<ul style="list-style-type: none"> – Projet favorisant le traitement à la source, le réemploi et réparation, la création de ressourceries/recycleries et les actions de sensibilisation – Projet favorisant des actions en faveur de la gestion des déchets verts et des biodéchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire – Projet favorisant l’adaptation de la capacité de collecte et de traitement
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> – Intensification de la communication sur les solutions de réemploi – Politique du zéro déchet au Mont-Saint-Michel et les communes du littoral – Harmonisation des consignes de tri à tous les emballages et papiers au 1er janvier 2022 – Harmonisation du schéma de collecte des déchets ménagers à compter de 2022 – Développement du compostage individuel et partagé du lombricompostage – Mise en place d’une collecte des biodéchets en porte-à-porte pour les professionnels et en apport volontaire pour les usagers des principaux centres bourgs – Réhabilitation, extension et mise aux normes des 12 déchèteries – Définition d’un PLPDMA (65 actions identifiées) – Travail en cours pour la mise en place d’une tarification incitative

Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des quantités de déchets enfouis - Accroître le tri des déchets pour valoriser et recycler plus - Identification et conduites d'actions thématiques sur le tri et la valorisation auprès de la population et des entreprises - Développement des services de réemploi et de revalorisation
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME - Etat - Région Normandie - Citéo - REGAL

f. Eau, assainissement et GEMAPI

Thématique	EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre les actions en faveur de la sauvegarde des eaux superficielles et souterraines ➤ Protéger les captages d'eau potable ➤ Poursuivre les actions pour sécuriser les approvisionnements en eau potable ➤ Renforcer la gestion naturelle des eaux de pluie dans le tissu urbain ➤ Protéger les têtes de bassins versants particulièrement dans le Mortainais. ➤ Protéger les captages d'eau potable souterrains et superficiels en veillant à maintenir les espaces boisés, les prairies et les zones humides ➤ Engager et/ou développer les démarches de sensibilisation et d'incitation à l'économie de la ressource auprès des différents publics : habitants, entreprises, touristes, collectivités ➤ Engager et/ou développer les démarches de sensibilisation à la gestion des systèmes d'assainissement auprès des différents publics : habitants, touristes, entreprises, exploitants agricoles, collectivités... ➤ Permettre la valorisation économique des haies bocagères par une exploitation durable et labellisée du bois énergie ➤ Assurer la prévention et la protection face aux risques littoraux
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de remise en état des cours d'eau - Actions de protection des berges - Sensibilisation sur la ressource en eau : tourisme actif, démarche auprès des habitants sur le cycle de l'eau et les ressources transversales (énergie, productions alimentaires, logement, vie quotidienne...) - Etat des lieux et actions en faveur des économies d'eau au sein des bâtiments publics/entreprises/logements
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches aires alimentation de captage : Rivière le Beuvron-Houssaye (compétence Sdeau50) - Mise en séparatif des réseaux d'AVRANCHES, BRECEY et MORTAIN - Travaux de réhabilitation sur les secteurs prioritaires identifiés par les Agences de l'eau - Mise en conformité de la station d'épuration de PONTORSON - Mise en conformité de la station d'épuration d'ARDEVON - Mise en conformité de la station d'épuration de MORTAIN-BOCAGE - Construction d'une nouvelle station d'épuration pour la gestion des effluents de DUCEY, POILLEY, St QUENTIN et abandon de celle de DUCEY - Politique de mise en conformité des branchements

	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de mise aux normes des entreprises qui rejettent leurs effluents au réseau - Investigations sur les micropolluants collectés dans les réseaux (RSDE) et définition du plan d'action pour les réduire auprès des émetteurs (entreprises, agriculteurs, etc...) - Contrôles de bon fonctionnement sur les communes cibles afin d'identifier les installations pouvant être réhabilitées et accompagner les usagers dans l'obtention des aides - Mise en œuvre du programme des travaux du contrat eau climat 2021-2024 - Renaturation du ruisseau la Bistrie pour la société coopérative Acome
Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Quantification des efforts menés sur la qualité et la quantité de la ressource en eau et la qualité des rejets - Suivi des volumes collectés par les réseaux dans le cadre des diagnostics permanents et mesure de l'impact des travaux menés - Limitation des déversements d'effluents d'eaux brutes suite aux travaux - Suivi du plan d'action pour réduire les micropolluants - Sensibilisation des différentes parties prenantes à l'économie et à la qualité de la ressource en eau
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau Seine-Normandie - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - DDTM - ARS - Le Département - OFB - La Région

g. Vulnérabilité climatique

Thématique	VULNERABILITE CLIMATIQUE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les risques naturels majeurs dans les documents d'urbanisme ➤ Disposer d'une gestion résiliente des risques en limitant l'accueil de nouveaux habitants dans les zones à risques et l'adaptation des bâtiments aux risques connus ➤ Appréhender et gérer en amont les catastrophes naturelles notamment les inondations ➤ Renforcer la prise en compte des risques de submersion marine et d'érosion du littoral ➤ Anticiper l'aggravation des risques et nuisances sous l'effet du dérèglement climatique et anticiper les nouveaux risques et nuisances en matière de santé publique notamment
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des connaissances des risques d'inondation liés aux débordements des cours d'eau et de submersion marine - Mettre en œuvre une politique de retrait des zones urbaines côtières et leur adaptation à la montée des eaux sous l'effet du dérèglement climatique - S'adapter aux changements environnementaux en conservant des ressources génétiques rustiques et diversifiées - Promouvoir une agriculture durable, de qualité et créatrice de valeur ajoutée - Des actions de sensibilisation des citoyens aux risques naturels - Mise en place d'une gouvernance pour transformer le territoire avec les habitants

Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un Plan climat air énergie territorial (PCAET) - Engager une démarche Citer'gie pour structurer & piloter la politique Climat-Air-Energie de la collectivité - Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) - Etude globale pour définir un programme d'aménagements pour la prévention des inondations fluviale et marine
Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vulnérabilité des zones à enjeux - Connaissance et hiérarchisation des impacts potentiels - Articulation avec toutes les démarches en cours sur le territoire et définition d'une démarche globale d'analyse envisageable au niveau du territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ADEME - DDTM - La Région

B. Accompagner le tissu économique et développer les filières locales

a. Développement économique

Thématique	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'implantation d'entreprises et d'activités sur la communauté d'agglomération ➤ Accompagner les porteurs de projets dans leur projet de création ou de développement ➤ Développer les coopérations et les synergies entre tous les acteurs économiques du territoire
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les zones de développement économique dans les futurs documents d'urbanisme - Moderniser et renforcer l'offre immobilière pour faciliter le développement endogène et exogène - Moderniser et renforcer l'offre foncière en zone d'activités pour faciliter le développement endogène et exogène - Mise en réseau des tiers lieux économiques et accompagner le développement du télétravail - Accompagner de manière individuelle les porteurs de projets et notamment analyser les soutiens financiers mobilisables
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Participer activement à l'élaboration du SCoT - Identifier les possibilités de densification au sein des zones d'activités existantes et notamment des dents creuses - Réhabilitation de l'espace éco Michel Thoury à Saint-James - Construction et aménagement d'atelier relais sur l'ensemble du territoire - Construction et aménagement de deux ateliers relais, à l'écoparc sur la commune de Tirepied - Extension d'une zone d'activités à Saint Quentin sur le Homme dénommée ZA Fougerolles - Mise aux normes de la gestion des eaux pluviales de la ZA Pommeraie au Teilleul

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets d'ouverture de tiers lieux économiques sur le territoire - Créer et animer des réseaux d'entreprises
Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises accompagnées sur les dispositifs financiers - Nombre d'implantations en zones d'activités - Nombre d'extensions en ZA ayant fait l'objet d'un accompagnement sur le volet foncier - Mise en place effective de réseaux d'entreprises sur le territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Entreprises et club d'entreprises du territoire - Agence de Développement Normandie - Région Normandie - Département de la Manche

b. Industrie

Thématique	INDUSTRIE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter l'offre foncière et immobilière en zones d'activités pour répondre aux besoins des entreprises industrielles du territoire ➤ Proposer un accompagnement personnalisé aux entreprises industrielles ➤ Développer les coopérations et les synergies entre les acteurs locaux de l'industrie ➤ Accompagner les besoins de recrutement des entreprises du secteur ➤ Développer l'offre de formations sur le territoire afin notamment qu'elle réponde aux besoins de recrutements des entreprises industrielles ➤ Créer un écosystème favorable à l'emploi : logements, mobilité, image du territoire, etc.
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions foncières permettant de répondre aux besoins de développement endogène - Favoriser l'installation de petites industries, en proposant une offre foncière attractive - Accompagner et orienter les industriels vers les différents dispositifs financiers : Europe, Etat, Région, Département - Rapprocher les entreprises aux besoins similaires (recrutement, formation, etc.) grâce à la mise en place de réseaux d'entreprises - Favoriser des actions pour l'emploi du conjoint - Mettre en valeur les filières de l'apprentissage - S'impliquer auprès des structures privées et publiques actives au niveau du retour à l'emploi

Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> – Aménagement de la zone d'activité Téraactive (via le syndicat mixte Mortainais Aménagement) pour renforcer l'attractivité du Mortainais et notamment le développement de l'ACOME – Créer et animer un réseau des grandes entreprises industrielles – Créer et animer des réseaux d'entreprises par secteur d'activité – Sensibiliser les industriels aux questions de l'attractivité, de la marque employeur et de la fidélisation des salariés – Développement du partenariat avec Attitude Manche pour valoriser le territoire
Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'entreprises industrielles accompagnées sur les dispositifs financiers – Nombre d'implantations en zones d'activités – Nombre d'extensions en ZA ayant fait l'objet d'un accompagnement sur le volet foncier – Nombre de réseaux créés et fréquentation aux réunions des réseaux. – Nombre d'apprentis sur le territoire – Nombre de nouvelles formations répondant aux besoins du territoire et taux de remplissage de celles-ci. – Remontées des responsables RH concernant le recrutement et les besoins de formation
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> – Etat – Entreprises et club d'entreprises du territoire – Pôle Emploi – Mission locale – Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie – GIP Tandem – Organismes de formation – Attitude Manche – Agence de Développement Normandie – Région Normandie – Département de la Manche

c. Commerce, artisanat et services

Thématique	COMMERCE, ARTISANAT ET SERVICES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les porteurs de projets dans leur projet de création ou de développement ➤ Développer et consolider les réseaux d'acteurs économiques, notamment les unions commerciales ➤ Maintenir une vitalité sur l'ensemble des communes – pôles ➤ Favoriser l'implantation d'entreprises et d'activités sur la communauté d'agglomération ➤ Favoriser la transition numérique de ces entreprises

Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner de manière individuelle les porteurs de projets, notamment en analysant les soutiens financiers spécifiques mobilisables - Concourir au montage des dossiers d'aides financières en concertation avec les partenaires - Sensibiliser les entreprises à la digitalisation de leurs activités - Communiquer et mettre en valeur les commerces de proximité - Inciter les commerçants des bassins de vie à se fédérer au sein d'unions
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Administrer les aides directes de la collectivité (OCM) - Création et distribution de supports de communication sur les aides financières existantes - Identification des unions commerciales du territoire et organisation de temps d'échange entre unions commerciales - Organiser un évènement du type « trophée des entreprises » à l'échelle de l'agglomération
Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de subventions attribuées - Nombre de porteurs de projet accompagnés - Nombre de commerces de proximité par commune - Présence des commerçants et artisans dans les micro-événements et au sein des réseaux/unions - Nombre d'emplois créés inhérents à ces secteurs d'activités
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région Normandie - Agence de Développement Normandie - Département de la Manche - Initiative Pays de la Baie - PETR - Chambres consulaires - Club d'entreprises/unions commerciales - Communes

d. Emploi et formation

Thématique	EMPLOI ET FORMATION
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les besoins de recrutement des entreprises locales ➤ Renforcer l'attractivité professionnelle du territoire ➤ Permettre à chaque usager de développer son parcours professionnel ➤ Faciliter les synergies entre les professionnels locaux de l'emploi et de la formation ➤ Proposer de nouveaux modes d'accès aux offres d'emploi du territoire, plus fluides et inclusifs ➤ Développer l'offre de formations sur le territoire afin notamment qu'elle réponde aux besoins de recrutements des entreprises ➤ Créer un écosystème favorable à l'emploi : logements, mobilité, image du territoire, etc.

<p>Types d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les responsables RH du territoire, afin de favoriser l'interconnaissance et les bonnes pratiques. - Favoriser des actions pour l'emploi du conjoint. - Rapprocher les entreprises aux besoins similaires (recrutement, formation, etc.) grâce à la mise en place de réseaux d'entreprises, par bassin et secteur d'activité. - Promouvoir le territoire, notamment en s'appuyant sur les importants flux touristiques qui le traversent. - Mettre en valeur les filières de l'apprentissage. - Mise en réseau des tiers lieux économiques et accompagner le développement du télétravail. - S'impliquer auprès des structures privées et publiques actives au niveau du retour à l'emploi et de la création d'entreprise.
<p>Projets identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une plateforme dédiée à l'emploi au niveau de la communauté d'agglomération, d'un fonctionnement simple et fonctionnant sur le modèle de la cooptation - Développement du partenariat avec Attitude Manche pour valoriser la communauté d'agglomération - Promotion de l'emploi local via une campagne de communication, notamment par des affichages autour du Mont Saint-Michel et des voies de circulation (ferroviaires et automobiles) empruntées par les flux touristiques - Accompagnement des projets d'ouverture de tiers lieux économiques sur le territoire
<p>Résultats attendus / indicateurs de réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'apprentis sur le territoire - Evolution du taux de chômage - Nombre de demandeurs d'emplois accompagnés par nos partenaires - Nombre de créations d'entreprises accompagnées par nos partenaires - Mise en ligne du site internet « emploi », fréquentation du site et recrutements effectués par cet intermédiaire - Remontées des responsables RH concernant le recrutement - Fréquentation des tiers lieux
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Entreprises et club d'entreprises du territoire - Pôle Emploi - Mission locale - Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie - GIP Tandem - Organismes de formation - Attitude Manche - Agence de Développement Normandie - Région Normandie - Département de la Manche

e. Tourisme

Thématique	TOURISME
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir le développement économique local ➤ Développer les mobilités internes et l'accessibilité du territoire ➤ Développer l'écotourisme et l'itinérance ➤ Développer le tourisme de patrimoine et de mémoire ➤ Développer la formation et la mise en réseau des professionnels ➤ Développer la communication, la promotion et la prospection
<p>Types d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Etudes d'urbanisme et/ou foncières pour identifier les terrains éligibles à l'accueil de projets d'investissement touristique – Reconversion de friches immobilières en équipements ou hébergements touristiques – Création d'un « guichet unique » d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets touristiques – Cartographie des opportunités d'implantation d'aires d'accueil et de services de camping-cars – Recensement des besoins des entreprises du tourisme pour le logement de leurs saisonniers et croisement avec l'offre existante, notamment celle des collectivités – Développement des entreprises et services de mobilités touristiques douces (locations de vélos et autres) et services associés (label Accueil Vélo, portage de bagages LaMalle Postale) – Etude mobilités – Développement des liaisons Mont Saint-Michel – Pontorson – Label « Destination pour Tous » pour le Mont Saint Michel (avec EPIC national) – Création et commercialisation d'offres de séjours avec accompagnement (avec Handibaie), développement de nouvelles offres de visites de sites adaptées, développement de l'accessibilité pour les hébergements – Création ou amélioration d'itinéraires de randonnée – Offres de médiation sur les sites naturels (visites guidées, séjours pêche, etc.) – Création d'espaces d'interprétation de la Percée d'Avranches et de la bataille de Mortain – Création d'un pôle d'excellence sur le tourisme expérientiel autour des savoirs-faire locaux – Actions de développement et de promotion autour du label « Villages Patrimoine » – Stratégie de communication digitale – Actions de développement et de promotion des « Chemins du Mont Saint-Michel »
<p>Projets identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Structuration de l'offre d'itinérance communautaire – Sécurisation du sentier littoral : implantation de passerelles sur les communes de Genêts et Marcey-les-Grèves – Périphérique Vert d'Avranches – Liaison GR 22 > Voie verte – Grand itinéraire VTT « Normand'Epik » – Stade VTT FFC à Brouains – Aménagement du site de départ de traversée de la baie à Vains / Saint-Léonard – Transformation de l'ancienne gare en gîte touristique à Ducey

Résultats attendus / indicateurs de réussite	–
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> – EPIC National du Mont-Saint-Michel – Attitude Manche – Département de la Manche – Région Normandie – Etat – Communes – Opérateurs privés

C. Promouvoir un cadre de vie attractif, équilibré et raisonné

a. Maîtrise foncière et artificialisation

Thématique	MAITRISE FONCIERE ET ARTIFICIALISATION
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménager durablement le territoire ➤ Intégrer la sobriété foncière dans les démarches de planification ➤ Définir une politique foncière communautaire ➤ Protéger les terres naturelles et agricoles ➤ Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols ➤ Accompagner les communes dans leur politique foncière
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> – Evolution des documents d'urbanisme communaux, communautaires et intercommunautaires – Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie foncière avec des outils de maîtrise foncière, de gestion, de fiscalité, etc – Développement de la mixité fonctionnelle dans le cadre de projet d'aménagement – Apprécier la possibilité des projets au sein du tissu déjà urbanisé
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> – Révision du Schéma de Cohérence Territoriale – Elaboration d'un ou des PLUI à l'échelle de l'agglomération en intégrant des OAP et une réglementation en faveur de l'optimisation du foncier – Etude foncière (vacance, densification, rénovation, etc.) pour évaluer la capacité d'évolution et les conditions opérationnelles des mutations – Veille foncière afin de saisir les opportunités (observatoire foncier...) – Gestion du foncier : conventionnement agricole des réserves foncières – Contrat partenarial avec les communes dans le cadre d'un accompagnement en ingénierie de l'aménagement pour les projets communaux
Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> – Objectifs chiffrés dans le PADD des documents d'urbanisme sur la modération de la consommation d'espace – Consommation raisonnée du foncier : diviser par deux la consommation foncière (Loi Climat et Résilience)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> – PETR – DDTM – EPF – SAFER – CAUE

b. Revitalisation urbaine

Thématique	REVITALISATION URBAINE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir une vitalité sur l'ensemble des communes bourgs-centres ➤ Réinvestir le parc vacant ➤ Encourager la revitalisation des bourgs et centres-villes ➤ Soutenir les opérations de renouvellement urbain ➤ Limiter la consommation foncière
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre du programme Petites villes de demain – Etudes et opérations de revitalisation des centres-bourgs et cœurs de ville – Programmes de démolitions/reconstructions – Reconversion de friches
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> – OPAH renouvellement urbain sur le quartier Saint-Gervais à Avranches – Requalification du quartier Saint-Gervais à Avranches – Reconversion du site de l'usine à gaz à Avranches – Revitalisation rurale au Teilleul – Aménagement du centre-bourg de Sartilly-Baie-Bocage – Requalification des espaces publics et aménagement d'une halle à Saint-Hilaire-du-Harcouët – Etude de revitalisation du bourg de Barenton – Etude de revitalisation du bourg d'Isigny-le-Buat – Projet de territoire et revitalisation à Brécécy
Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> – Reconquérir les logements vacants en centre-bourg – Redynamiser les centres-bourgs et les cœurs de ville – Développer le locatif en centre-bourg – Encourager les communes à mener une étude préalable à la réalisation de travaux de "renouvellement urbain" – Favoriser la mixité sociale et générationnelle
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> – Etat – ANCT – Banques des territoires – EPFN – Région – Département – Communes

c. Habitat et logements

Thématique	HABITAT ET LOGEMENTS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer le parc existant ➤ Réinvestir le parc vacant ➤ Encourager la revitalisation des bourgs et centres-villes ➤ Développer une offre de logements adaptée aux personnes en mobilité pour faciliter l'accueil des jeunes et d'actifs ➤ Adapter l'offre à la baisse de la taille des ménages et au vieillissement de la population ➤ Répondre aux besoins des autres publics à besoins spécifiques

<p>Types d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et programme d'intérêt général (PIG) pour impulser et accompagner la rénovation du parc privé - Aides à l'achat d'un logement vacant en centre-bourg - Actions de lutte contre le logement indigne - Etude sur la vacance - Actions visant à faciliter l'accès au logement pour les jeunes actifs et les nouveaux arrivants sur le territoire - Actions de communication auprès des jeunes sur leurs droits et aides existantes en matière de logement - Mise en place d'une médiation et d'une garantie locative - Offres d'hébergement spécifique pour les jeunes - Offres nouvelles pour les personnes âgées ou à mobilité réduite - Réhabilitation de résidences pour personnes âgées - Développement de l'offre de T3 et de petits logements individuels - Développement de l'habitat intergénérationnel - Aire tournante pour l'accueil des grands passages de gens du voyage - Offre d'habitat adapté ou de terrains familiaux pour les gens du voyage en voie de sédentarisation - Conférence intercommunale du logement - Plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs - Offre de logements sociaux à proximité des services et des centralités - Réhabilitation et rénovation énergétique du parc social - Réhabilitation et rénovation énergétique du parc des collectivités - Mise en place d'un dispositif coordonné pour l'hébergement d'urgence - Opérations en habitat participatif - Observatoire du foncier et de l'habitat
<p>Projets identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - OPAH Revitalisation Rurale sur les pôles territoriaux du Mortainais et de Saint-Hilaire-du-Harcouët - OPAH sur les pôles territoriaux d'Avranches et du Val de Sée - Programme d'Intérêt Général Précarité énergétique, porté par le Conseil Départemental de la Manche - Permanences habitat et Espace Info Energie - Rénovation thermique des logements communaux : remplacement des menuiseries (Commune de Marcey-les-Grèves) - Isolation des toitures et surface de plancher des logements communaux et de la mairie (Commune nouvelle de Le Grippon) - Rénovation thermique d'un logement communal (Commune de Céaux) - Rénovation thermique d'un logement communal : remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur de type aérothermie et travaux d'isolation du bâtiment par l'extérieur (Commune de Le Grand-Celland) - Mise à jour du référentiel foncier et étude flash sur des immeubles cibles pour permettre à des acquéreurs potentiels de disposer d'un projet clé en main et de se projeter, afin de réduire la vacance (commune de Le Teilleul) - Développer une offre d'hébergement destinée aux stagiaires et adapter les modalités de location (type co-living, avec des services) / studios meublés (commune de Barenton)

Résultats attendus / indicateurs de réussite	<p>L'ensemble des résultats attendus et indicateurs de réussite est retranscrit dans le PLH de la communauté d'agglomération. On y retrouve notamment les résultats attendus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le niveau de confort des logements - Favoriser les économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique - Favoriser l'adaptation du parc aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie - Remettre sur le marché des logements vacants - Limiter la perte d'attractivité du parc existant au profit du neuf
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Anah - Action logement - Département - Région - Opérateurs - Espace Info Energie - Bailleurs sociaux - Communes

d. Politique de la ville

Thématique	POLITIQUE DE LA VILLE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implanter de nouvelles activités ➤ Créer un lieu d'accueil et d'animation ➤ Qualifier et/ou requalifier les espaces publics ➤ Améliorer l'accessibilité et la sécurité des espaces publics et de certains axes routiers ➤ Améliorer la performance thermique des logements ➤ Améliorer l'accessibilité dans les logements et les parties communes
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique des logements - Mise en accessibilité des espaces communs, des logements - Résidentialisation des bâtiments - Aménagement des espaces publics, des espaces verts
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un jardin partagé à la cité du Cerisier - ville d'Avranches - Rénovation des espaces d'animation du centre social (local scouts-ferme de la Turfaudière-espace Mosaique) - ville d'Avranches - Résidentialisation des bâtiments : intervention sur les espaces verts et les espaces publics (aires de jeux) - ville d'Avranches - Reconfiguration des espaces publics pour favoriser les déplacements vélo et piétons - ville d'Avranches - Rénovation énergétique possible des bâtiments privés sur les parties communes et privatives - OPAH classique et copropriété pour la résidence La Turfaudière - Rénovation thermique des logements sociaux, la Turfaudière - Manche Habitat - Mise en accessibilité des logements, restructuration des espaces de vie, rénovation thermique de la cité d'automne – Manche Habitat - Rénovation des logements de la cité du cerisier – Manche Habitat - Résidentialisation des bâtiments comprenant l'installation d'ascenseur - Manche Habitat

Résultats attendus / indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité des logements et du quartier : les logements sont mieux isolés, accessibles, esthétiques - Les salles d'animation répondent aux besoins en espace de vie sociale - Les familles bénéficient d'espaces de rencontre, de jeux extérieurs. Ils favorisent les relations sociales entre habitants du quartier et extérieurs - Les espaces publics sont reconfigurés pour faciliter les mobilités douces Piétons, vélos et véhicules motorisés se les partagent en toute sécurité - Résidentialisation : la configuration des espaces permet de s'orienter facilement dans le quartier - Les habitants ont la possibilité de s'approprier leur bas d'immeuble - Embellissement du quartier : les espaces verts sont rénovés. Ils améliorent sa qualité environnementale - Le quartier devient un point central de la commune nouvelle dans lequel il fait bon vivre à l'intérieur comme à l'extérieur de ses habitations
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département - ADEME - ANCT

e. Equilibre territorial, attractivité et animation du territoire

Thématique	EQUILIBRE TERRITORIAL, ATTRACTIVITE ET ANIMATION DU TERRITOIRE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer des services de proximité à l'ensemble des usagers du territoire ➤ Elargir l'offre de services publics de proximité ➤ Améliorer les déplacements et l'accès aux services et équipement ➤ Permettre à tous de se déplacer sur le territoire ➤ Conforter les communes « bourgs-centres » dans leur fonction de centralité ➤ Réduire les inégalités sociales et territoriales ➤ Favoriser l'accès de tous à la culture, à la pratique sportive et aux loisirs ➤ Développer et améliorer l'offre culturelle et artistique ➤ Favoriser le développement des pratiques sportives ➤ Soutenir et développer l'offre de santé ➤ Améliorer les modes et les conditions d'accueil des familles ➤ Contribuer à rendre le territoire attractif et dynamique
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Labelisation de France services - Construction ou réhabilitation d'équipements culturels - Construction ou réhabilitation d'équipements sportifs et de loisirs - Construction ou extension de PSLA ou de maisons de santé - Construction ou réhabilitation d'équipements d'accueil de loisirs - Actions visant à améliorer les déplacements et l'accès aux services et équipements

<p>Projets identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> – France Services à Sartilly-Baie-Bocage – France Services à Pontorson – Réhabilitation et extension de la médiathèque au cœur du quartier Saint-Gervais à Avranches – Réhabilitation du centre culturel à Avranches – Contrat local de santé – Projet éducatif social local (PESL) – Création d'un pôle enfance-jeunesse à Pontorson – Extension de la structure multi-accueil à Brécey – Réhabilitation et extension du complexe sportif Le Clos Tardif à Saint-James – Construction d'un centre municipal de santé à Isigny-le-Buat
<p>Résultats attendus / indicateurs de réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> –
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> – ANCT – Banques des territoires – EPFN – Région – Département – CAF – ARS – ANS – Communes

Article 3 – Le plan d’actions

A. Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Dispositifs de contractualisation sectoriels

Dispositif
Contrat territoire lecture
Contrat local de santé
Contrat de ville
Contrat de territoire eau et climat
OPAH sur le Mortainais et Saint-Hilaire-du-Harcouët
OPAH sur Avranches et le Val-de-Sée avec un volet RU sur le quartier Saint-Gervais

Programmes d’appui

Dispositif
France Services
Petites villes de demain
Territoire d’industrie
Opération de revitalisation du territoire

Documents de planification

Thématique	Dispositif
Urbanisme	Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Urbanisme	Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi)
Habitat – logement	Programme local de l’habitat (PLH)
Climat et énergie	Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

B. Validation des actions

Les actions du CRRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexes.

Les opérations envisagées sont d’abord l’objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu’elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

C. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

D. Actions de coopération interterritoriale

Des actions de coopération interterritoriale existent sur le territoire :

- Au niveau du M9, instance qui réunit les EPCI de la Manche et le département ;
- Au niveau du PETR Sud-Manche – Baie du Mont Saint Michel pour plusieurs thématiques (urbanisme, environnementales, gestion des fonds européens) ;
- Au niveau du groupement hospitalier du Mont Saint-Michel avec la démarche santé sud Manche.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec le PETR de Saint-Malo, Granville, Terre et Mer et Villedieu Intercom. Des sujets transversaux émergent :

- Tourisme : Destination touristique nationale - Contrat de destination- Mobilité touristique
- Développement : Plan de paysage – Projet de plan de gestion - InterSCoT
- Environnement : sites Natura 2000, site Unesco du Mont-Saint-Michel et de sa baie, Géoparc Unesco Naturel Régional Normandie-Maine
- Eau : InterSAGE
- Littoral
- Mobilités : lignes ferroviaires Paris- Granville, Dol-Avranches, liaison MSM etc ; mobilités rurales alternatives (réseau d'autostop...) ; liaisons entre les deux sites du Centre Hospitalier Avranches Granville (CHAG)

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (opérateurs tels que l'ANCT, le Cerema, l'Ademe ou bien la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 5 – Engagement des partenaires

A. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

B. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage et de l'évaluation du CRRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

C. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

D. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

E. La maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 6 – Gouvernance du CRRTE

Deux instances sont chargées d'assurer le bon déroulement de l'élaboration et de la mise en œuvre du CRRTE : le comité de pilotage et le comité technique.

A. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

B. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Instance	Composition
Le comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none">▪ Gilles TRAIMOND : Sous-préfet d'Avranches▪ David NICOLAS : Président CAMSMN▪ David JUQUIN : Vice-président en charge des ressources▪ Sophie LAURENT : Vice-présidente en charge de la transition écologique▪ Angélique FERREIRA : Vice-présidente en charge du développement économique▪ Franck ESNOUF : Vice-président en charge de la cohésion territoriale▪ Partenaires : Département de la Manche, Région Normandie, ANCT, CEREMA, ANAH, ADEME, Agences de l'eau, Banque des territoires, DDTM, DREETS

Le comité technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frédéric SENECA : secrétaire général de la Sous-préfecture ▪ Sandra GRIDAINE : cheffe de la délégation territoriale sud de la DDTM ▪ Benoît LARDOUX : directeur des partenariats et de la relation aux communes ▪ Amel BERNIER : directrice de l'environnement ▪ Nicolas MARIOU : directeur de l'économie ▪ Partenaires
----------------------------	--

C. L'articulation avec les autres instances locales de suivi de projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 – Durée, suivi, évaluation et résultats attendus du CRRTE

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés seront précisés dans chaque fiche action et les indicateurs de suivi seront précisés en annexe. Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Il est convenu que ce travail fera l'objet d'une prochaine mise à jour au cours de l'année 2022.

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

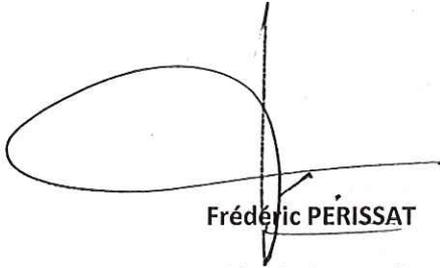
Article 8 – Résiliation du CRRTE et traitement des litiges

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Signé à Avranches, le

17 DEC. 2021



Frédéric PERISSAT

Préfet de la Manche

Délégué territorial de l'ANCT

Délégué territorial de l'ANAH



David NICOLAS

Président de la Communauté d'agglomération

Mont Saint-Michel – Normandie



Annexes

A. Les fiches-action

A développer dans le cadre des révisions du CRRTE.

B. Maquette financière

A développer dans le cadre des révisions du CRRTE.

C. Indicateurs de suivi

A développer dans le cadre des révisions du CRRTE.